



TRIGANO

Constructeur de libertés

Rapport annuel 2015

1

Profil

2

Entretien avec François Feuillet

4

Gouvernement d'entreprise

6

Chiffres clés

8

Véhicules de loisirs

11

Équipement des loisirs

12

Marques et implantations

14

Trigano en bourse

Rapport financier

17

Rapport du Conseil d'Administration

36

Rapport du Président du Conseil d'Administration

42

Comptes consolidés

74

Comptes sociaux

92

Assemblée Générale du 5 janvier 2016



À PROPOS DE TRIGANO

L'histoire de Trigano remonte à 1935 quand la famille Trigano lance la commercialisation d'articles textiles sous le nom Trigano.

L'année suivante, les Français partent pour la première fois en congés payés et Trigano leur fournit leurs premières toiles de tentes. Ce sont les débuts du camping, que Trigano n'aura de cesse d'accompagner tout au long du siècle.

En 1945, Raymond Trigano et ses fils créent la société Trigano, spécialisée dans la distribution d'articles de camping et de sport.

Le métier évolue par la suite et se diversifie avec la création d'une activité de construction de caravanes en 1971.

En raison de difficultés financières, le Crédit Lyonnais prend le contrôle de Trigano en 1974.

L'entreprise est privatisée quelques années plus tard, en 1987.

Parallèlement, sous l'impulsion de François Feuillet qui rejoint la société en 1981, a lieu l'intégration d'activités de fabrication de camping-cars (1984), de remorques et d'équipements de jardin (1992).

La société est introduite en bourse en 1998 et évolue dès lors au rythme d'acquisitions quasi annuelles, dans le domaine du camping-car principalement, avec Autostar en France en 1998, Caravans International et Arca en Italie en 1999 et 2001, Auto-Trail en Angleterre en 1999, Benimar en Espagne en 2002, Périgord VDL en 2003, Eura Mobil et Karmann-Mobil en Allemagne en 2005, Notin en France en 2012, la société italienne SEA en 2013 et Rimor en 2015.

Avec des unités de production partout en Europe, Trigano offre une diversité et une complémentarité de produits unique dans le secteur.

Aujourd'hui, l'entreprise compte plus de 4 500 salariés dans 9 pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Norvège et Tunisie) et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 1,075 milliard d'euros.



Entretien avec **François Feuillet** Président - Directeur général

2015, un très bon cru pour Trigano !

François Feuillet : En effet, d'une part, nous avons enregistré une forte progression de notre activité et de nos résultats, et d'autre part, nous avons su contenir l'évolution de notre besoin en fonds de roulement. Notre structure financière est ainsi particulièrement solide avec des capitaux propres supérieurs à 420 M€ et une situation de trésorerie nette positive à hauteur d'environ 40 M€.

Ceci donne à Trigano les moyens d'être ambitieux pour la poursuite de son développement à moyen et long terme.

Le marché des véhicules de loisirs a progressé de façon importante cette année. Comment analysez-vous cette reprise ?

François Feuillet : La crise économique n'a pas altéré la qualité des fondamentaux des marchés sur lesquels Trigano opère. Elle a au contraire renforcé l'intérêt pour des loisirs et des vacances de proximité à la fois simples, économiques et authentiques.

De plus, la croissance de la base de clientèle des véhicules de loisirs est restée positive et devrait se poursuivre dans les prochaines années sous l'effet du « papy boom ». On constate d'ailleurs que pour ce qui concerne le camping-car, les marchés allemand, suédois, belge et suisse sont à leurs plus hauts niveaux historiques.

Les différences entre les marchés européens tiennent à des facteurs économiques mais aussi psychologiques. Depuis 2008, du fait des mesures d'austérité prises par certains gouvernements, nos clients ont vu se multiplier les freins à l'achat ou au renouvellement de leur véhicule de loisirs : baisse de la valeur de leur épargne, alourdissement de la fiscalité, raréfaction du crédit, etc... Et comme si cela ne suffisait pas, la crainte d'une baisse du pouvoir d'achat des retraites et la perception de la nécessité d'être en mesure d'aider ses enfants ou petits-enfants susceptibles d'être touchés par la montée du chômage ont également conduit de nombreux amateurs de véhicules de loisirs à différer leurs achats.

Aujourd'hui, l'accès au crédit est redevenu aisé, les taux d'intérêt sont bas, les portefeuilles boursiers se sont largement appréciés et la solidarité intergénérationnelle s'estompe. Les conditions d'un net redémarrage du marché du camping-car dans les pays où la crise a été le plus durement ressentie sont donc réunies.

Je suis également confiant pour la remorque qui est aussi un véhicule de loisirs. L'intérêt croissant pour certains loisirs actifs tels que le jardinage ou le bricolage, ou encore l'utilisation de divers « jouets pour adultes » comme par exemple les quads, les motos tous terrains ou encore les automobiles anciennes favorisent le développement de ce marché sur lequel Trigano est leader européen.

Je suis moins optimiste en ce qui concerne la caravane et le mobil home. Le marché de la caravane est en baisse en Europe depuis de nombreuses années et les bons résultats des derniers mois ne sont pas révélateurs d'une tendance de fond. En ce qui concerne le mobil home, je pense que le ralentissement des investissements des gestionnaires de terrains de camping que nous avons connu ces dernières années ne sera pas compensé par la légère reprise du marché que nous entrevoyons.

Trigano a gagné des parts de marché cette année. Quelles sont les clés de ce succès ?

François Feuillet : Sur le plan commercial, nous sommes restés très attentifs au maintien du très bon rapport équipement-prix de nos modèles. Nous avons également travaillé pour simplifier les offres produits afin de faciliter le travail des vendeurs. Nous avons également densifié nos réseaux de distributeurs dans la plupart des pays européens.

Sur le plan industriel, nous avons mis en œuvre des programmes d'augmentation progressive des capacités de production afin de répondre à l'accroissement de la demande. C'est ainsi que Trigano a créé environ 500 emplois au cours des douze derniers mois. C'est ambitieux car le plus compliqué dans nos métiers est d'intégrer du personnel pour augmenter les volumes produits tout en maintenant un bon niveau de qualité et de productivité.

Les carnets de commandes semblent particulièrement bien remplis. Faut-il s'attendre à une nouvelle année record pour Trigano ?

François Feuillet : Les modèles 2016 ont effectivement rencontré un franc succès auprès des distributeurs et du public en début de saison ; cette progression du marché a redonné confiance aux distributeurs qui ont souhaité disposer tout de suite d'un peu de stock de camping-cars afin d'être en mesure de livrer leurs clients plus rapidement. Il en résulte une forte progression des carnets de commandes qui devrait contribuer à maintenir une bonne dynamique des ventes de Trigano durant la première moitié de l'exercice. Durant le deuxième semestre, l'évolution de notre chiffre d'affaires devrait être plus proche de celle des immatriculations de camping-cars en Europe dont la croissance est attendue entre 6 et 10% selon le syndicat européen des constructeurs de véhicules de loisirs.

Comment voyez-vous l'évolution de Trigano à moyen terme ?

François Feuillet : Notre stratégie vise à occuper durablement des positions de leader en Europe sur des marchés en croissance à moyen et long terme (le camping-car, les accessoires pour véhicules de loisirs et la remorque). Pour y parvenir, nous mettons en œuvre des programmes d'actions destinés à couvrir les différents segments de marché nous intéressant mais aussi la plupart des circuits de distribution et cela sur l'ensemble du territoire européen.

Nous privilégions une vision à long terme basée d'une part, sur le développement de relations de confiance et de fidélité avec les réseaux de distributeurs et, d'autre part, sur la recherche pour nos produits du meilleur rapport équipement/prix, ce qui implique l'amélioration permanente de la productivité de nos usines et des prix d'achats ainsi que d'importants efforts en matière d'innovation.

La solidité de la structure financière de notre société nous permettra de réaliser les investissements matériels et humains nécessaires à la réalisation de ces objectifs et de saisir toute opportunité d'acquisition qui présenterait un intérêt stratégique.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques du groupe, veille à leur mise en oeuvre et rend compte aux actionnaires. Il arrête les comptes annuels de la société, les comptes consolidés et les rapports et résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est tenu informé de tout événement important concernant l'entreprise et de

toutes les questions relatives à sa bonne marche. Afin de préparer ses travaux, le Conseil a créé en son sein deux comités : le comité des rémunérations et nominations et le comité d'audit et des comptes, composés majoritairement d'administrateurs indépendants. En 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois avec un taux de présence de 92,5%.

Le Conseil d'Administration de Trigano est composé de huit membres.



François Feuillet
Dirigeant opérationnel

67 ans, actionnaire majoritaire, HEC, dirige Trigano depuis 1981 après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (Groupe Singer et Compagnie Française du Meuble).



Marie-Hélène Feuillet
Dirigeant opérationnel

67 ans, Directeur général délégué, HECJF, a rejoint Trigano en 1994 après une carrière bancaire au sein du Groupe Banque Populaire.



Michel Freiche
Dirigeant opérationnel

55 ans, Directeur général délégué, EDHEC, Expert Comptable, a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young).



Alice Cavalier Feuillet
Représentant de l'actionnaire majoritaire

33 ans, ESCP, Directeur au sein d'un fonds d'investissement à Londres, après une expérience en fusions-acquisitions, notamment chez Morgan Stanley.



Jean Ducroux
Administrateur indépendant

72 ans, IEP, MBA de l'Université de Minnesota, dirige la société Aryon, dont l'activité est dans le conseil et l'investissement, après un début de carrière dans le monde bancaire.



François Baleyrier
Administrateur indépendant

71 ans, HEC, a effectué sa carrière dans des fonctions financières en France et à l'étranger dans le secteur des travaux publics (Entrepose et Bachy).



Michel Roucart
Administrateur indépendant

67 ans, HEC, Expert comptable, exerce aujourd'hui une activité immobilière privée après avoir effectué sa carrière chez Arthur Andersen et Ernst & Young.



Guido Carissimo
Personnalité qualifiée

59 ans, diplômé de l'Université Bocconi (Milan) et de l'Université de Boston, exerce une activité de gestion de fonds de private equity après une carrière chez Pirelli puis à la tête de Trigano SpA.

Le Comité de Direction

Les décisions de gestion sont prises par la Direction Générale constituée en Comité de Direction.

Ce Comité est étendu à des responsables de business units pour les deux pôles d'activité, véhicules de loisirs (VDL) et équipement des loisirs (EDL). Lieu d'échange entre les managers, le comité de direction a pour objectif de faire le point sur la politique commerciale et industrielle et de s'assurer du bon déroulement des plans stratégiques et opérationnels du groupe.



François Feuillet
Président - Directeur général

Marie-Hélène Feuillet
Directeur général délégué

Michel Freiche
Directeur général délégué

Jean-Bernard Boulet
Directeur général Trigano VDL
Comité VDL

Jean-Paul Fassinotti
Directeur général délégué
Trigano VDL
Comité VDL

Holger Siebert
Co-directeur général Eura
Mobil
Comité VDL

Thomas Luible
Co-directeur général Eura
Mobil
Comité VDL

Paolo Bicci
Administrateur délégué Trigano
SpA et SEA
Comité VDL

Stuart Turpin
Co-directeur général Auto-Trail
Comité VDL

Dave Thomas
Co-directeur général Auto-Trail
Comité VDL

Jérôme Durand
Directeur Activité accessoires
Comité VDL

Olivier Marduel
Directeur Trigano MDC et Rési-
dences Trigano
Comité EDL

Michel de Verneuil
Directeur Activité remorques
Comité EDL

Jean Legrand
Directeur général Trigano
Jardin
Comité EDL

Des comités opérationnels pour favoriser les synergies

Pour favoriser les échanges entre les business units et multiplier les synergies en termes d'achats, de techniques de fabrication et de politique commerciale, Trigano a également mis en place

plusieurs structures transversales réunissant les managers des différentes entités : le comité « Camping-cars », le comité « Remorques », le comité « Achats » et le comité « Achats Chine ».

Chiffres clés au 31 août 2015

1 075,6 M€
de chiffre d'affaires

4 500 employés

64,1 M€
de résultat opérationnel
courant

59,5 M€
de résultat net

421 M€
de capitaux propres

39,7 M€
de trésorerie nette

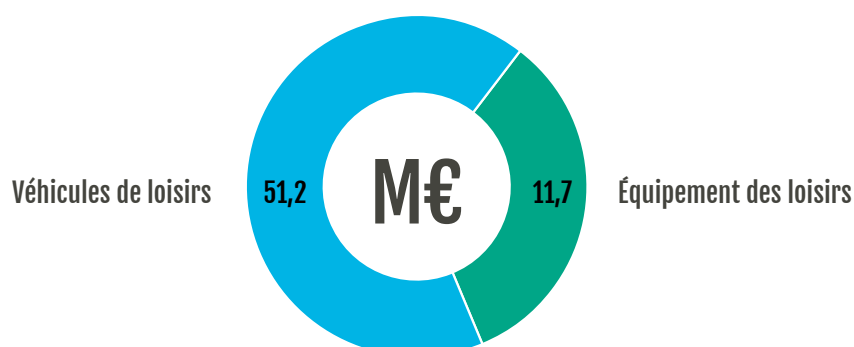
Bilan simplifié

en millions €	31/08/2015
Immobilisations	138
Actifs non courants	126
Stocks	210
Clients	112
Autres actifs courants	61
Trésorerie	72
Total Actif	719
Capitaux propres	421
Autres passifs non courants	26
Fournisseurs	171
Autres passifs courants	68
Passifs financiers	33
Total Passif	719

Compte de résultat 2015

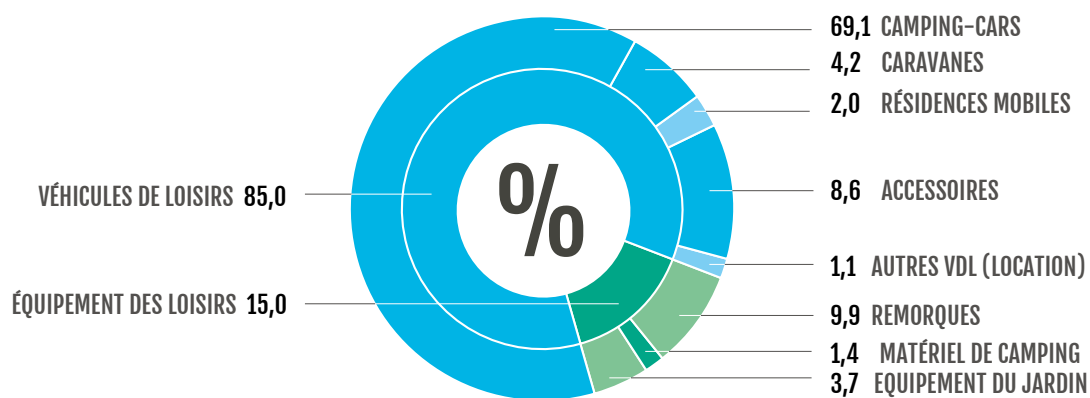
en millions €	31/08/2015
Chiffre d'affaires	1 075,6
Résultat opérationnel courant	64,1
Autres produits et charges opérationnels	(1,2)
Résultat opérationnel	62,9
Résultat financier	(3,6)
Impôt	(4,0)
Sociétés mises en équivalence	4,2
Résultat net	59,5

Résultat opérationnel par activité

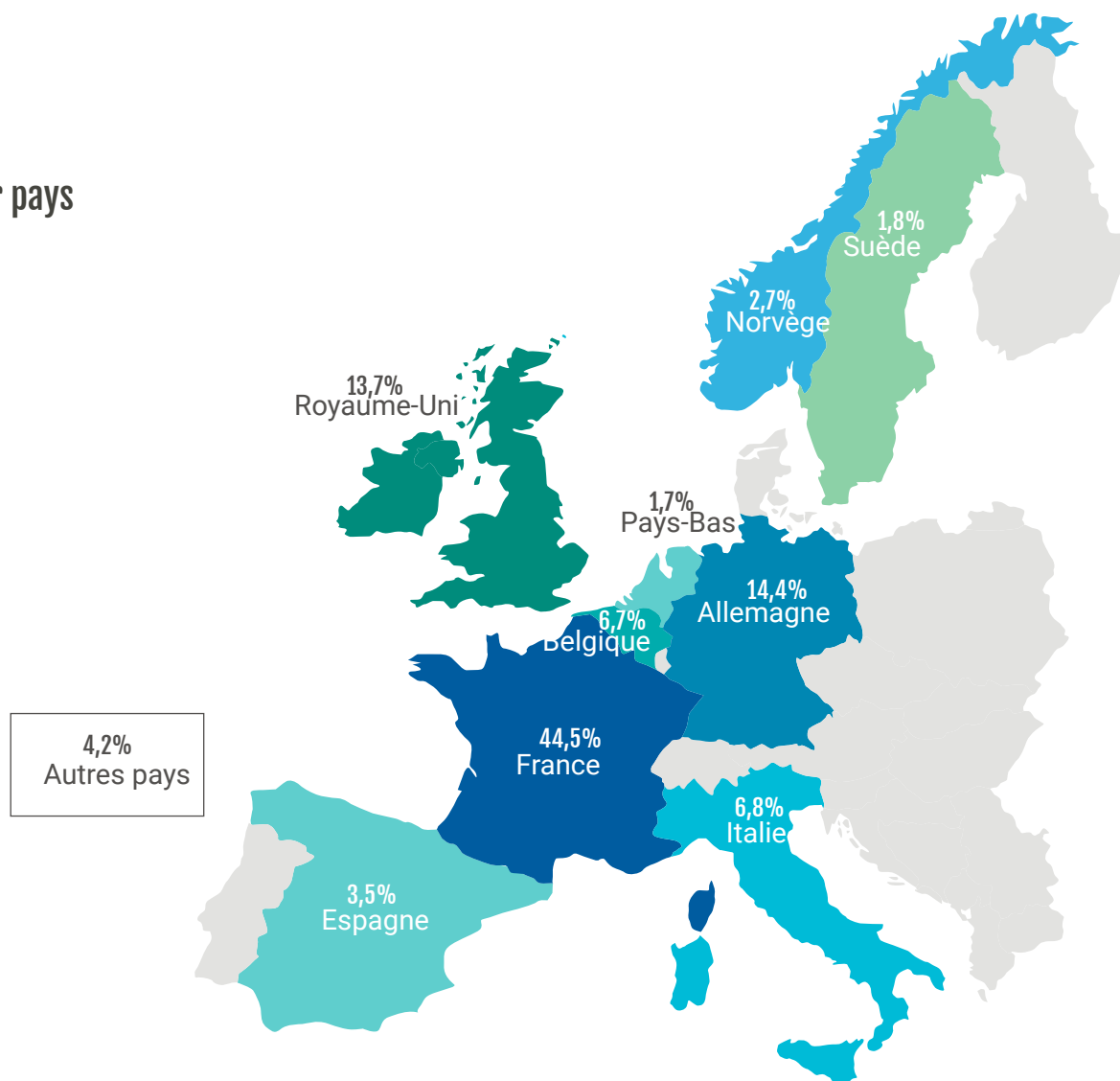


Répartition du chiffre d'affaires

par activité



par pays





VÉHICULES DE LOISIRS

85,0% du chiffre d'affaires

Volumes commercialisés

Camping-cars	18 950
Caravanes	5 100
Résidences mobiles	1 450

Le camping-car

Acteur majeur du marché du camping-car en Europe, Trigano propose des gammes de véhicules innovantes et toujours orientées vers le meilleur rapport équipement/prix.

Le camping-car est la première activité de Trigano et représente plus des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Avec des unités de production basées dans 5 pays (France, Italie, Allemagne, Angleterre et Espagne), Trigano dispose d'un portefeuille de 22 marques distribuées par l'intermédiaire de réseaux de distributeurs de qualité avec lesquels le groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Une présence sur tous les segments du marché et dans tous les niveaux de gamme

De 38 000 € à 310 000 €, Trigano propose des véhicules pour tous les budgets.



Van



Profilé



Capucine



Intégral

Une clientèle solide et motivée

Composée pour sa majorité de jeunes seniors (55-65 ans), la clientèle du camping-car est une clientèle de qualité disposant de temps libre et de revenus lui permettant de profiter pleinement de ce mode de loisirs. Séduite par les valeurs véhiculées par le camping-car (liberté, indépendance, convivialité, authenticité, économie, écologie), elle a pour habitude de partir fréquemment,

de préférence hors saison et en dehors des circuits touristiques traditionnels. La croissance démographique de cette clientèle cœur de cible, qui devrait se poursuivre encore plusieurs années sous l'effet du « papy-boom », constitue un socle solide du développement du marché du camping-car et des autres véhicules de loisirs.





La caravane

Une expertise dans la fabrication de caravanes depuis plus de 50 ans

Une présence sur tous les segments : caravanes rigides de tourisme et d'habitation, caravanes pliantes

5 marques principales : Caravelair, Sterckeman, La Mancelle, Jamet et Trigano

La résidence mobile

Un large choix de modèles alliant équipements de série nombreux, haute technicité des matériaux et esthétique contemporaine

Une clientèle composée de terrains de campings, tour-operators et particuliers

Les services

L'offre de services proposée par Trigano comprend :

La location de véhicules de loisirs, avec Trois Soleils (partenaire de Hertz) et DRM (Allemagne)

Le financement de véhicules de loisirs, avec Loisirs Finance

Une offre de séjours locatifs en résidences mobiles, avec Mistercamp

Les accessoires pour véhicules de loisirs

Une offre large et diversifiée pour compléter l'équipement des véhicules de loisirs

Une présence dans 5 pays

Une solide position de leader européen

Une offre unique de pièces détachées de toutes marques



PRO-ACCESSOIRES.fr
TECHNICIENS-ACCESSOIRE.com

En association avec son réseau de distributeurs, Trigano propose la vente en ligne d'accessoires pour véhicules de loisirs avec possibilité de retrait et de montage en concession.

EQUIPEMENT DES LOISIRS

15,0 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La remorque

Une offre innovante et compétitive constituée de remorques de loisirs (notamment bagagères et porte-bateaux) et de remorques professionnelles
Plusieurs implantations en France, en Pologne et en Norvège
Une position de leader européen

Volumes commercialisés

Remorques bagagères	116 000
Remorques utilitaires	12 000
Remorques porte-bateaux	7 000
Total	135 000



L'équipement du jardin

Une large gamme de produits : jeux de plein-air (portiques, balançoires, toboggans), piscines hors-sol, barbecues et abris de jardin
Un partenariat privilégié avec la grande distribution en Europe
Un site internet de référence : Triganostore, qui remporte un franc succès.



Le matériel de camping

L'activité historique de Trigano
Un savoir-faire unique construit au fil des années pour proposer une gamme complète de tentes et de mobilier de camping
Une offre moderne à destination des collectivités et de l'hôtellerie de plein-air



TRIGANOSTORE.com

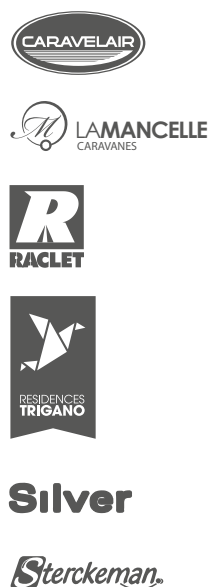
Au travers de son site de vente en ligne, Trigano propose une offre d'équipement de jardin et de tentes commercialisée tout au long de l'année à des prix attractifs.

Nos marques

Camping-cars



Caravanes & Résidences Mobiles



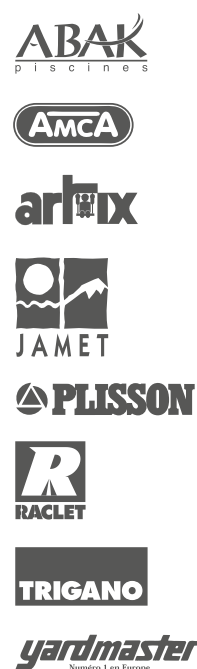
Accessoires & Services



Remorques



Matériel de camping Équipement de jardin



E-Commerce

WWW.TRIGANOSTORE.COM
WWW.MISTERCAMP.COM
WWW.RESIDENCES-TRIGANO.FR
WWW.TROIS-SOLEILS.COM
WWW.DRM.DE
WWW.PRO-ACCESSOIRES.COM
WWW.TECHNICIENS-ACCESSOIRE.FR
WWW.MAXTER-ACCESSOIRES.COM

Implantations industrielles & commerciales



Véhicules de loisirs

- Véhicules (* sites de construction de camping-cars)
- Accessoires
- ▲ Services

Equipement des loisirs

- Équipement du jardin
- Remorques
- ▲ Matériel de camping

Trigano en bourse

Communication financière

Dans le cadre de sa politique de communication financière, Trigano rencontre tout au long de l'année des investisseurs à l'occasion de rendez-vous individuels, de roadshows et de conférences réservées aux valeurs moyennes, tant en France qu'à l'étranger.

L'action Trigano est suivie par 8 bureaux européens d'analyse financière : CM-CIC Securities, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, IDMidCaps, Kepler Cheuvreux, Oddo, Portzamparc et Société Générale. L'ensemble des documents de communication de Trigano (communiqués de presse, rapports annuels et semestriels, documentations préparatoires aux Assemblées Générales, informations sur le titre) est mis à la disposition des actionnaires et des investisseurs et est téléchargeable sur le site internet : www.trigano-finance.com.

Les demandes d'information et de documentation se font auprès du service de communication financière de Trigano :
Téléphone : **+33 (0) 1 44 52 16 31**
Adresse électronique : communication@trigano.fr

Calendrier prévisionnel 2016

5 janvier 2016
Assemblée Générale &
Information financière du 1^{er} trimestre 2016

22 mars 2016*
Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2016

25 avril 2016*
Résultats du 1^{er} semestre 2016

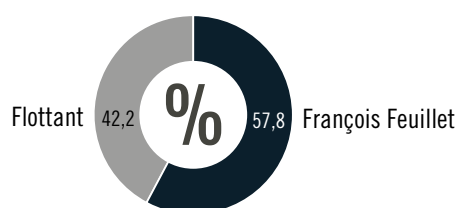
29 juin 2016*
Information financière du 3^{ème} trimestre 2016

22 septembre 2016*
Chiffre d'affaires annuel 2016

21 novembre 2016*
Résultats annuels 2016

* dates indicatives

Répartition du capital au 31 août 2015



L'action TRIGANO au 31 août 2015

Nombre d'actions composant le capital	19 336 269
Secteur d'activité	Loisirs
Indice principal	CAC All-Tradable
Place de cotation	Euronext Paris B
Code ou symbole	TRI
Code ISIN	FR0005691656
Éligibilité	SRD
Prestataire de services assurant la liquidité	Portzamparc

Activité boursière

Au 31 août 2015	
Volumes échangés	3 616 451
Cours le plus haut (€)	40,99
Cours le plus bas (€)	14,02

Historique du cours



Rapport financier



RAPPORT FINANCIER 2015

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JANVIER 2016

Activité commerciale	17
Croissance externe	18
Adaptation de l'organisation et de l'outil de production	19
Comptes consolidés	19
Perspectives et stratégie	19
Gestion des risques	19
Politique d'assurance	20
Activité de la société mère	20
Composition du capital au 31 août 2015	21
Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions	21
Rémunération et fonctions des administrateurs	22
Activité boursière	23
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 5 janvier 2016	23
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs	24
Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale	27
Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales	34

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Président du Conseil d'Administration	36
Rapport des commissaires aux comptes	40

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	42
Bilan consolidé	43
Etat du résultat global consolidé	44
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	44
Tableau des flux de trésorerie consolidés	45
Annexe aux comptes consolidés	46
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	72
Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées	73

COMPTES SOCIAUX

Bilan	74
Compte de résultat	76
Annexe aux comptes sociaux	78
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	88
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	89
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	90
Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	91

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JANVIER 2016

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale	92
--	----

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 5 janvier 2016

Dans un contexte de reprise du marché du camping-car en Europe, votre société a consolidé ses positions et réalisé un chiffre d'affaires de 1 075,6 M€, en croissance de 20,5% par rapport à l'exercice précédent (18,3% à périmètre constant). Le bénéfice opérationnel courant a presque doublé pour atteindre 64,1 M€ et représente 6,0% du chiffre d'affaires (3,9% en 2013/2014).

Les résultats de l'exercice ont bénéficié du bon niveau de l'activité ainsi que des effets des programmes de restructuration mis en œuvre au cours de l'exercice précédent.

La confirmation du redressement de la société SEA a permis de constater une créance d'impôt différé de 11,2 M€, venant en déduction de la charge fiscale de l'exercice.

Le bénéfice net s'est établi à 59,5 M€ contre 20,9 M€ en 2013/2014, soit 3,10 € par action.

Votre société a finalisé en mars 2015 la reprise des actifs du constructeur italien de camping-cars Autocaravans Rimor qui était en procédure collective. Grâce à la mise en œuvre des premiers programmes d'actions, le résultat des cinq premiers mois est bénéficiaire. Cette acquisition permettra à votre société de réaliser en année pleine un chiffre d'affaires supplémentaire de l'ordre de 50 M€.

En 2014/2015, votre société a renforcé à nouveau sa structure financière et aborde l'exercice 2016 avec des capitaux propres part du groupe portés à 421,2 M€ et une situation de trésorerie nette positive de 39,7 M€.

La confirmation de la reprise du marché du camping-car en Europe et le niveau record des carnets de commandes permettent d'envisager une nouvelle amélioration de l'activité en 2015/2016. Votre société intensifiera ses programmes d'investissements destinés à satisfaire la progression de la demande, à rendre l'entreprise plus compétitive et plus flexible et à continuer à améliorer sa rentabilité.

Activité commerciale

Sur un marché européen en nette reprise, les ventes de camping-cars de Trigano ont progressé de 29,0% (25,5% à périmètre constant). Votre société a gagné des parts de marché dans la plupart des pays, ses ventes en volume ayant augmenté de 25,1% (20,8% à périmètre constant) alors que le marché affiche une croissance de 11,2%. Ce résultat est le fruit des efforts réalisés en vue de dynamiser la politique commerciale ainsi que des programmes d'actions menés d'une part, pour revitaliser les marques « premium » de votre société, et d'autre part, pour augmenter l'offre de Trigano en produits d'entrée de gamme.

Les ventes de caravanes (+5,2%) et celles d'accessoires pour véhicules de loisirs (+5,5%) ont profité d'une reprise de la demande en particulier hors de France. Les livraisons de résidences mobiles (-3,9%) ont été affectées par le faible niveau du marché français.

Les activités remorques (+6,9%), matériel de camping (+4,2%) et équipement du jardin (+8,0%) sont restées sur une bonne dynamique.

Les ventes réalisées dans l'Union européenne se sont élevées à 1 017 M€ et représentent 94,6% du chiffre d'affaires consolidé (93,9% en 2014). La répartition des ventes par pays est la suivante :

Marché	2015	2014	Evolution	Evolution à périmètre constant	Part dans le CA consolidé %
France	478,5	436,5	9,6%	9,3%	44,5%
Allemagne	154,4	114,6	34,7%	24,2%	14,4%
Royaume-Uni	143,7	101,1	42,1%	40,7%	13,4%
Italie	72,8	63,7	14,4%	11,1%	6,8%
Belgique	71,6	52,0	37,6%	36,6%	6,7%
Espagne	37,2	22,1	68,2%	66,6%	3,5%
Norvège	28,9	28,3	2,2%	1,9%	2,7%
Suède	19,2	14,2	34,6%	23,5%	1,8%
Pays Bas	18,1	15,8	14,6%	14,6%	1,7%
Autres	51,2	44,2	15,9%	15,1%	4,8%
Total	1 075,6	892,6	20,5%	18,3%	100,0%

Véhicules de loisirs

Le détail des ventes par produit est le suivant :

en millions d'euros	2015	2014	Evolution	Evolution à périmètre constant
Camping-cars	742,9	575,9	29,0%	25,5%
Caravanes	45,0	42,8	5,2%	5,2%
Résidences mobiles	21,9	22,8	-3,9%	-3,9%
Sous total Véhicules	809,8	641,5	26,2%	23,1%
Accessoires pour VDL	92,1	87,3	5,5%	5,5%
Autres	12,3	12,8	-3,4%	-3,4%
Total VDL	914,2	741,6	23,3%	20,6%

Camping-cars

Les immatriculations de camping-cars ont progressé de 11,2% cette année en Europe. Le marché n'est plus en retrait que de l'ordre de 11% par rapport au point haut atteint en 2007. Certains pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Suède ou encore la Suisse sont à leur plus haut niveau historique.

La progression a été quasi générale en 2014/2015. Les marchés allemand, britannique et belge ont confirmé leurs bonnes dynamiques, tandis que les marchés français, italien et espagnol ont amorcé leurs reprises. Seul le marché finlandais est resté déprimé :

Immatriculations	Saison 2015	Saison 2014	Evolution
Allemagne	28 094	25 664	+9,5%
France	17 289	16 222	+6,6%
Royaume-Uni	10 458	8 368	+25,0%
Suède	4 085	3 921	+4,2%
Italie	3 718	3 456	+7,5%
Suisse	3 517	3 115	+12,9%
Belgique	3 292	2 851	+16,4%
Norvège	2 730	2 497	+9,3%
Espagne	1 692	955	+79,2%
Autriche	1 288	1 090	+18,2%
Pays-Bas	1 258	1 107	+13,6%
Finlande	1 071	1 183	-9,5%
Autres pays	2 197	2 132	+3,0%
Europe	80 689	72 561	+11,2%

source ECF (inclut des estimations)

Les ventes de votre société ont progressé de 25,1% en volume (20,8% à périmètre constant) en 2014/2015 et leur croissance a dépassé celle du marché dans la plupart des pays. Trigano a commercialisé 18 954 camping-cars sur l'exercice (15 153 en 2013/2014).

Caravanes

Tirées par les bons niveaux de croissance des marchés britannique et allemand, les immatriculations de caravanes en Europe ont enregistré un net rebond :

Immatriculations	Saison 2015	Saison 2014	Evolution
Royaume-Uni	20 747	18 920	+9,7%
Allemagne	18 504	16 803	+10,1%
France	7 835	7 582	+3,3%
Pays-Bas	5 763	5 523	+4,3%
Suède	3 337	3 424	-2,5%
Norvège	2 614	2 443	+7,0%
Danemark	2 263	2 206	+2,6%
Suisse	1 779	1 612	+10,4%
Espagne	1 435	1 151	+24,7%
Autres pays	5 097	4 952	+2,9%
Total Europe	69 374	64 616	+7,4%

source ECF (inclut des estimations)

Peu présente sur les marchés phares et mobilisée par la restructuration de l'activité caravanes de son site de Tournon-sur-Rhône, votre société n'a que partiellement profité de cette reprise et commercialisé 5 104 caravanes (4 984 en 2013/2014).

Résidences mobiles

Sur un marché français à nouveau en repli et très concurrentiel, Trigano a commercialisé 1 463 résidences mobiles (-6,5%). La baisse des volumes livrés a cependant été légèrement compensée par l'augmentation du prix de vente moyen.

Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Les ventes d'accessoires pour véhicules de loisirs de Trigano ont bénéficié du bon niveau de la demande au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas. En France, les livraisons de pièces détachées ont enregistré à nouveau une croissance soutenue grâce à une nouvelle progression du marché du camping-car d'occasion.

Activités de services

La progression du chiffre d'affaires de location de camping-cars (+7,1%) n'a pas permis de compenser tout à fait le recul anticipé de la commercialisation de séjours en résidences mobiles (-7,4%).

Équipement des loisirs

Les ventes d'équipements des loisirs sont restées bien orientées sur chacun des segments :

en millions d'euros	2015	2014	Evolution
Remorques	106,4	99,5	6,9%
Matériel de camping	15,5	14,9	4,2%
Équipement de jardin	39,3	36,4	8,0%
Autres	0,2	0,2	-
Total EDL	161,4	151,0	6,9%

Remorques

La bonne progression des ventes en Pologne, en Allemagne et en Norvège a permis à votre société de compenser les effets de l'atonie des marchés français et espagnol et d'enregistrer une croissance de ses ventes de 4,8% en volume.

Votre société a gagné des parts de marché sur chacun des segments où elle est présente : les remorques techniques ont progressé de 7,1%, les porte-bateaux de 20,7% et les bagagères de 3,8%. Au total, plus de 135 000 remorques ont été vendues sur l'exercice.

Équipement du jardin et Matériel de camping

Les activités équipement de jardin et matériel de camping sont restées bien orientées, en particulier grâce au succès des gammes de jeux de plein air et d'abris de jardin et au développement des ventes de produits de collectivités hors de France.

Croissance Externe

Votre société a poursuivi en 2015 sa politique de développement par croissance externe avec l'acquisition des actifs de la société Autocaravans Rimor.

Située à Poggibonsi, à proximité des usines italiennes de Trigano, Rimor a vendu en 2013/2014 environ 1 200 camping-cars pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 40 M€. La société, qui emploie une centaine de personnes, était en difficultés depuis sa reprise par un fonds d'investissements en raison principalement de la baisse du marché italien du camping-car et d'un niveau d'endettement élevé.

Cette opération permet en particulier à Trigano de renforcer son offre sur le segment des camping-cars « low cost » et de consolider ses positions sur le marché allemand.

Adaptation de l'organisation et de l'outil de production

Au cours de l'exercice, votre société a poursuivi sa politique d'adaptation de ses dispositifs à l'évolution des marchés. Ainsi, des programmes d'investissements et de réorganisation ont été achevés et d'autres initiés :

- le site de San Giustino (Italie) ne permettant plus de satisfaire la croissance de la demande a été fermé, et une nouvelle usine a été implantée à proximité sur la commune de Montone (Italie). Cet investissement, d'un montant de 4,4 M€ devrait permettre d'assurer la production annuelle de 2 500 camping-cars ;
- l'organisation des ventes a été rationalisée pour certaines marques en Allemagne et en Espagne. Les sites de Massanes (Espagne) et Warendorf (Allemagne) ont été fermés et leurs activités ont été transférées respectivement sur les sites de Barcelone (Espagne) et Sprendlingen (Allemagne) ;
- les capacités de production de camping-cars des sites de Grimsby (Royaume-Uni), Peniscola (Espagne), Pannissières (France) et Brantôme (France) étant saturées, des projets de construction ou d'extension de ces usines ont été lancés. L'investissement global envisagé est de l'ordre de 12 M€.

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est établi à 1 075,6 M€, en croissance de 20,5% par rapport à 2013/2014.

Le bénéfice opérationnel courant a progressé de 84,5% pour atteindre 64,1 M€ et représente 6,0% du chiffre d'affaires (3,9% en 2013/2014).

Les résultats de l'exercice ont bénéficié du bon niveau de l'activité ainsi que des effets des programmes de restructuration mis en œuvre au cours de l'exercice précédent. Luano Camp (camping-cars Rimor), acquise en mars 2015, a contribué à hauteur de 19,9 M€ de chiffre d'affaires et dégagé un léger bénéfice.

La confirmation du redressement de SEA, société acquise en 2013, a conduit, conformément aux normes comptables, à constater dans les comptes une créance d'impôt différé de 11,2 M€ correspondant à une partie des pertes reportables fiscalement dont bénéficie cette société. La charge d'impôt de l'exercice a ainsi été réduite à 4,0 M€.

Compte tenu de la contribution positive des sociétés mises en équivalence (4,2 M€), le bénéfice net de l'exercice a atteint 59,5 M€.

La marge brute d'autofinancement s'est établie à 76,4 M€, soit une progression de 86,5% par rapport à 2013/2014. Elle a permis de financer des investissements pour 15,7 M€, de racheter des titres Trigano pour 3,1 M€, de payer le dividende de 5,8 M€ et de renforcer la structure financière d'autant plus que le besoin en fonds de roulement est resté stable malgré la progression de l'activité.

Trigano aborde l'exercice 2016 avec une situation nette consolidée portée à 421,2 M€ et une position de trésorerie nette positive de 39,7 M€.

Perspectives et stratégie

La reprise observée cette année sur les marchés des véhicules de loisirs conforte Trigano dans sa conviction que son activité demeure fondamentalement ancrée sur des marchés en croissance. Grâce à l'évolution démographique favorable de la base de clientèle, à l'augmentation de la durée de vie utile des populations, à la recherche de loisirs actifs, simples, économiques et proches de la nature, les véhicules de loisirs et la remorque continueront d'être appréciés par les consommateurs partout en Europe dans les prochaines années.

La stratégie de Trigano vise à occuper des positions de leader en Europe sur ses principaux marchés (le camping-car, les accessoires pour véhicules de loisirs et la remorque) en alliant croissance organique et acquisitions.

Cette stratégie, servie par la solidité de la structure financière de votre société, se décline en programmes d'actions destinés à couvrir à la fois les différents segments de marché intéressant Trigano, la plupart des circuits de distribution et l'ensemble du territoire européen.

Dans le domaine du camping-car, votre société dispose aujourd'hui de gammes de produits cohérentes et compétitives pour tous les types de véhicules (fourgons, capucines, profilés et intégraux). Ses parts de marchés sont cependant encore faibles en Allemagne et en Europe du Nord et sur certains segments comme les camping-cars « low cost » et les produits « premium ». Afin de renforcer son dispositif, Trigano a lancé un ambitieux programme de développement de ses ventes sur le marché allemand. Baptisé « Trigano Haus », ce programme prévoit le regroupement sur le site de Sprendlingen de moyens matériels et humains permettant d'une part, d'offrir à la clientèle la qualité de service requise sur un marché très exigeant (distribution des pièces détachées, atelier de réparations, gestion de la garantie, showroom, marketing actif, etc.) et d'autre part, de bâtir une stratégie commerciale utilisant la complémentarité des marques afin de densifier les réseaux de distribution. Les premiers effets positifs de ce programme ont été perçus dès l'exercice 2015. Parallèlement, votre société a poursuivi

son programme de revitalisation de ses marques « premium » (Arca, Eura-Mobil, Mobilvetta et Autostar) permettant à celles-ci de gagner de nouveaux points de vente. Enfin, votre société a complété son offre de camping-cars « low cost » avec la reprise des actifs de la société Autocaravans Rimor particulièrement compétitive sur ce segment.

Dans le métier de la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs, votre société bénéficie d'implantations et de compétences reconnues sur les principaux marchés : France, Royaume-Uni, Allemagne et Pays-Bas. Elle poursuivra son développement sur trois axes principaux :

- la densification de sa couverture géographique du territoire européen avec la montée en puissance de ses business units italienne et espagnole ;
- la poursuite du déploiement dans ses réseaux du « full service ». Ce concept est basé sur la possession des stocks du réseau de distributeurs jusqu'à la vente au client particulier. Il permet l'intégration de la fonction approvisionnement et des ratios de gestion dans le système intégratif de Trigano. Ce concept a été expérimenté avec succès en Allemagne depuis plusieurs années et séduit un nombre croissant de distributeurs français ;
- le développement des sites internet B2C de distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs fonctionnant en collaboration avec les réseaux de distribution qui servent également de points d'enlèvement de produits.

Dans le domaine de la remorque, Trigano est aujourd'hui le premier fabricant européen. Ses parts de marché restent cependant faibles en dehors de la France, de la Pologne et de la Scandinavie. Votre société concentrera ses efforts dans les prochaines années pour développer ses ventes en dehors des pays où sont localisées ses unités de production.

Ces différents programmes seront complétés si besoin par la réalisation d'opérations de croissance externe ciblées destinées à renforcer l'implantation de Trigano sur les marchés majeurs.

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures formalisées ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture des risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

L'analyse des principaux risques et les couvertures d'assurances font l'objet de chapitres du Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'Article L. 255-37 du Code de commerce.

Politique d'assurance

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. La police dommages aux biens et pertes d'exploitation a été reconduite au 31 août 2015 auprès de FM GLOBAL qui assure la totalité du programme à l'exclusion de l'Italie.

Les business units italiennes bénéficient d'un programme spécifique auprès de l'assureur australien QBE.

Les principales garanties et capitaux assurés sont les suivants :

Dommages aux biens et pertes d'exploitation - FM GLOBAL (Etats-Unis) (toutes les filiales excepté les filiales italiennes)	
Dommages aux biens et pertes d'exploitation dans la limite de 85 M€ par sinistre (portée à 95 M€ pour le site de Tournon-sur-Rhône) sauf biens sur parc et 10 M€ pour les biens sur parc (portée à 20 M€ pour les sites de Tournon-sur-Rhône et Sprendlingen)	716 M€
Dommages aux biens et pertes d'exploitation - QBE (Australie) (toutes les filiales italiennes)	
Dommages aux biens et pertes d'exploitation limite de garantie de 30 M€ par année d'assurance (15 M€ pour les inondations, tremblement de terre, etc.)	190 M€
Responsabilité civile - GENERALI (Italie) (1ère ligne) et SWISS RE (Luxembourg) (2ème ligne)	
Exploitation :	
- tous dommages	20 M€ par sinistre
- pollution accidentelle	3 M€ par sinistre
Après livraison :	
- tous dommages	40 M€ par an
- dont frais de retrait, dépose et repose	3 M€ par an
Responsabilité civile atteintes à l'environnement - AIG (Etats-Unis)	
Pollution graduelle et accidentelle	5 M€ par sinistre et par an
Responsabilité des mandataires sociaux - AIG (Etats-Unis)	
Litiges mettant en cause les mandataires sociaux et les préposés	10 M€ par an
Garantie fraude - AIG (Etats-Unis)	
Fraudes commises par les préposés ou les tiers	5 M€ par sinistre
Flotte automobile (parc France) - AREAS (France)	
- Tous dommages pour véhicules de moins de 2 ans	Parc de 147 véhicules de tourisme
- Dommages aux tiers pour les véhicules de plus de 2 ans	
Flotte locative camping-cars - COVEA (France) et ALTE LEIPZIGER (Allemagne)	
Domage aux tiers :	
- dommages corporels	Illimités
- dommages matériels et immatériels	100 M€ par sinistre

Sinistres

Le sinistre incendie d'origine criminelle survenu le 8 août 2014 à Sprendlingen (Allemagne) au cours duquel le bâtiment abritant le hall d'exposition des produits a été détruit, ainsi que la vingtaine de véhicules et le stock de pièces détachées qui s'y trouvaient, est en cours d'indemnisation par l'assureur.

Des acomptes pour un total de 1,8 M€ ont été versés par l'assureur au cours de l'exercice.

Courant novembre 2015, l'assureur a confirmé le montant de l'indemnisation, n'entraînant aucun impact négatif sur les comptes de Trigano.

Activité de la société mère

Au cours de l'exercice, votre société a poursuivi ses activités d'animation de ses filiales. Ses principales actions ont concerné :

- la coordination de la stratégie commerciale pour l'activité véhicules de loisirs en Allemagne, en Italie et en Espagne ;
- la conception et le développement de sites internet B2C pour certaines filiales ;
- la réévaluation de la stratégie d'approvisionnement en châssis automobiles de chacune des entités ;
- le pilotage des achats de composants stratégiques ;
- la négociation de conditions de fournitures améliorées et l'animation des « Comités Achats » ;
- la recherche de programmes d'amélioration industrielle ;
- l'assistance à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des « Comités de Crédit » ;
- la mise à disposition et l'enrichissement d'une base de données d'informations financières et commerciales ;
- la mise en place et le suivi de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- la négociation des contrats d'assurance et en particulier des contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- la négociation avec les assureurs d'un dossier d'indemnisation suite à un important sinistre incendie en Allemagne ;
- la mise en place de politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- la réalisation de benchmarks produits ;
- la définition des politiques d'investissement de chacune des filiales.

Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 5,9 M€ à comparer avec une perte de 2,1 M€ en 2013/2014 :

en millions d'euros	2015	2014
Résultat d'exploitation	4,2	5,4
Résultat financier	3,9	(8,6)
Résultat exceptionnel	(0,3)	0,0
Impôt sur les bénéfices	(1,9)	1,1
Résultat net	5,9	(2,1)

Le résultat courant avant impôt progresse de 11,3 M€. Cette évolution provient principalement des éléments suivants :

- la perception de dividendes (12,3 M€) en augmentation de 4,8 M€ par rapport à l'exercice précédent ;
- la réduction de 7,8 M€ des charges relatives à la gestion des participations (dépréciation de titres et créances, abandons de créances...) ;
- la diminution des produits liés aux activités des filiales (-0,6 M€) ;
- l'augmentation des dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation (+0,3 M€) et des taxes foncières (+0,2 M€).

Compte tenu d'une augmentation de 0,3 M€ des dotations aux amortissements dérogatoires et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 1,9 M€ (produit d'impôt de 1,1 M€ en 2013/2014), le bénéfice net progresse de 8,0 M€.

Ce résultat permet de consolider les capitaux propres qui atteignent 209,4 M€ au 31 août 2015 (compte tenu du dividende de 5,8 M€ versé au titre l'exercice 2013/2014).

Du fait de la forte diminution des besoins de financement des filiales, la société est en situation de trésorerie nette positive de 10,4 M€ au 31 août 2015 (en hausse de 37,4 M€ par rapport au 31 août 2014).

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes.

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société vous communique la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice :

- de 1 à 30 jours avant échéance : 235 k€ au 31/08/2015 (275 k€ au 31/08/2014) ;
- de 31 à 60 jours avant échéance : 70 k€ au 31/08/2015 (37k€ au 31/08/2014) ;
- au-delà de 61 jours : néant au 31/08/2015 et au 31/08/2014.

Prises de participation

Trigano a acquis au cours de l'exercice les titres de SEA España pour 5 k€ et 60% du capital de la société Luano Camp, société de fabrication de camping-cars en Italie, pour 3,0 M€. Votre société a également créé la société Mediterraneo VDL (au capital de 3 k€).

Composition du capital au 31 août 2015

	Répartition des actions en %		Répartition des droits de vote en %	
	31/08/15	31/08/14	31/08/15	31/08/14
François Feuillet	57,8	57,8	73,5	73,2
Trigano (autocontrôle)	0,8	0,2	-	-
Salariés	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres	41,4	42,0	26,4	26,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Au cours de l'exercice, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- JP Morgan Asset Management (UK) Limited a déclaré avoir franchi le seuil de 5% du capital à la baisse le 16 décembre 2014, puis à la hausse le 29 janvier 2015, puis de nouveau à la baisse le 15 juillet 2015.

Aucune opération sur le titre Trigano n'a été déclarée par les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2015.

Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale

Conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », votre société est soumise à l'obligation d'inclure dans son rapport de gestion des informations à caractère social, sociétal et environnemental.

Les informations, telles que prévues par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, sont annexées au présent rapport, ainsi que l'attestation de RSE France (Apave), organisme tiers indépendant.

Rémunération et fonctions des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'Administration et les critères de rémunération des administrateurs sont décrits dans le rapport du Président établi conformément à l'Article L. 225-37 du Code de commerce.

Les montants des rémunérations versées à ses administrateurs par Trigano et les sociétés contrôlées sont détaillés ci-après :

Feuillet François PDG	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	383 000	320 000	406 000
Rémunération variable	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Jetons de présence	199 573	14 000	162 286
Avantages en nature	7 122	7 122	7 122
TOTAL	589 695	341 122	575 408

Feuillet Marie-Hélène DG Délégué	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	209 400	179 400	209 400
Rémunération variable	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Jetons de présence	91 176	14 000	71 857
Avantages en nature	2 520	2 520	2 520
TOTAL	303 096	195 920	283 777

Freiche Michel DG Délégué	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	281 544	281 544	268 665
Rémunération variable	63 500	63 500	60 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Jetons de présence	56 228	14 000	39 000
Avantages en nature	6 100	6 100	6 100
TOTAL	407 372	365 144	374 265

Baleydier François Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	25 000	19 000	24 000
TOTAL	25 000	19 000	24 000

Ducroux Jean Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	19 000	19 000	18 000
TOTAL	19 000	19 000	18 000

Roucart Michel Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	19 000	19 000	18 000
TOTAL	19 000	19 000	18 000

Carissimo Guido Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	19 000	19 000	18 000
TOTAL	19 000	19 000	18 000

Cavalier-Feuillet Alice Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	14 000	14 000	13 000
TOTAL	14 000	14 000	13 000

Les administrateurs de Trigano ne bénéficient d'aucun programme d'option de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance.

Par ailleurs, Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur François Feuillet ne bénéficient d'aucun plan de retraite spécifique ; aucune indemnité contractuelle n'est prévue en leur faveur en cas de départ de l'entreprise pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs de votre société est communiquée en annexe (Article L. 225-102-1 du Code de commerce).

Activité boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre société ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/14	19,68	17,55	108 245
10/14	18,20	14,02	167 734
11/14	19,98	15,04	275 074
12/14	22,30	18,90	330 356
01/15	26,39	22,30	648 725
02/15	28,16	24,55	230 535
03/15	31,60	24,00	406 140
04/15	33,49	29,85	335 917
05/15	33,90	30,07	200 315
06/15	37,20	29,00	260 216
07/15	40,99	35,40	428 219
08/15	40,56	31,87	224 975

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/14	152	121	1 788
10/14	199	201	(368)
11/14	130	174	(1 988)
12/14	207	297	(4 173)
01/15	641	588	1 968
02/15	498	370	4 893
03/15	541	739	(7 161)
04/15	9	119	(3 499)
05/15	0	0	0
06/15	439	418	1 000
07/15	695	492	5 317
08/15	376	451	(2 233)

L'Assemblée Générale du 6 janvier 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 2 000 000 actions (9,79% du capital social). Dans le cadre de ce programme, la société a racheté au cours de l'exercice 74 824 actions Trigano (0,39% du capital social).

L'Assemblée Générale du 6 janvier 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Dans le cadre de ce programme, la société a racheté au cours de l'exercice 65 405 actions Trigano (0,34% du capital social).

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 5 janvier 2016

Le Conseil vous propose d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2015, ainsi que les opérations relatives dans le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes. Le Conseil vous informe que les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 21 818 € et l'impôt correspondant est de 8 268 €.

Le Conseil vous propose d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice	€ 5 895 311,20
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 50 429 725,66
Total à affecter	€ 56 325 036,86
Aux comptes suivants :	
Dividendes (0,70 € par action)	€ 13 535 388,30
Report à nouveau	€ 42 789 648,56
Total affecté	€ 56 325 036,86

Le dividende de 0,70 € par action sera mis en paiement le 15 janvier 2016 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

Le Conseil vous rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2012	20 429 740 actions	-	
31/08/2013	20 429 740 actions	-	
31/08/2014	19.336.269 actions	0,30 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3-2° CGI)

Le Conseil vous propose d'attribuer aux administrateurs des jetons de présence pour un montant total de 140 000 €.

Le Conseil vous propose de l'autoriser, pour une durée de treize mois, à acheter ou faire acheter des actions de la société, dans la limite de 1 900 000 actions. Le prix d'achat maximal de chaque action serait fixé à 75 euros.

Outre l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité, les objectifs de ce programme de rachat sont la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe, l'attribution d'options d'achat d'actions aux dirigeants du groupe, l'annulation des titres ou toute autre pratique ou objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans ce cadre, le Conseil sollicite votre autorisation, pour une durée de dix-huit mois, pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10% du montant du capital par période de vingt-quatre mois, les actions acquises par la société.

Enfin, votre Conseil, conformément aux dispositions légales, vous propose une augmentation du capital social réservée aux salariés.

En conclusion de ce rapport, le Conseil vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont soumises à l'exception de celle relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs

(Article L. 225-102-1 du Code de commerce)

BALEYDIER François			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Représentant de Trigano, membre du Conseil de Surveillance	
TRIGANO	S.A. cotée	Administrateur, membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations et des nominations	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Président du Comité de Surveillance	
TRIGANO MDC	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
CARISSIMO Guido			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. cotée	Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
200kW	S.r.L.	Président et Administrateur	
AGRIPRODUCT GAMMA	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
CAR AFFINITY	S.r.L.	Administrateur	
CUBE YOU	S.r.L.	Administrateur	
R2K	S.r.L.	Administrateur	
BOTTEGA MANIFATTURIERA BORSE	S.p.A.	Président et Administrateur	
SOCIETA AGRICOLA PERSETO	S.r.L.	Président et Administrateur	
STIGMA REAL ESTATE	S.r.L.	Administrateur	
VELA IMPRESE	S.r.L.	Président et Administrateur	
CAVALIER-FEUILLET Alice			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. cotée	Administrateur	
DUCROUX Jean			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. cotée	Administrateur, Président du Comité des rémunérations et des nominations, membre du Comité d'audit	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
ARYON	S.A.S.	Président	
COGNAC FERRAND	S.A.S.	Administrateur	
DIONYS	S.P.R.L.	Gérant	

FEUILLET François		Administrateur - Président Directeur Général
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ARCA CAMPER S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration
ATELIER TRIGANO	S.A.R.L.	Gérant
AUTOSTAR	S.A.S.	Président
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Président du Conseil d'Administration
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué
BRUAND DEVELOPPEMENT	S.A.S.	Président
C.M.C. FRANCE	S.C.P.	Gérant
CARAVANES LA MANCELLE	S.A.R.L.	Gérant
CLAIRVAL	S.A.S.U.	Président
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Gérant
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur
ECIM	S.A.S.U.	Président
EURO ACCESSOIRES	S.A.S.U.	Président
EUROP' HOLIDAYS	S.A.R.L.	Gérant
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Président du Conseil d'Administration
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur
LIDER	S.A.S.U.	Président
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire
LUANO CAMP S.r.l.	S.r.L.	Président du Conseil d'Administration
MAÎTRE EQUIPEMENT	S.A.S.U.	Président
MECADIS	S.A.R.L.	Gérant
MECANOREM	S.A.R.L.	Gérant
MEDITERRANEO VDL	S.L.	Administrateur solidaire
MISTERCAMP	S.A.S.U.	Président
NOTIN	S.A.S.U.	Président
OCS RECREATIE GROOTHANDEL B.V.	B.V.	Directeur
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	S.A.S.U.	Président
PLSA	S.A.S.U.	Président
POLYTEX	S.A.R.L. de droit tunisien	Gérant
RIVIERA FRANCE	S.A.R.L.	Gérant
RULQUIN	S.A.	Président du Conseil d'Administration
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Gérant
TECHWOOD	S.A.R.L.	Gérant
TRIGANO	S.A. cotée	Président - Directeur Général
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Gérant
TRIGANO GmbH	GmbH	Gérant
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO MDC	S.A.S.U.	Président du Comité de Surveillance
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Président
TRIGANO SERVICE	S.A.R.L.	Gérant
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration
TRIGANO VAN S.r.l.	S.r.L.	Président du Conseil d'Administration
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Président
TROIS SOLEILS	S.A.R.L.	Gérant
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
ADB VIN	S.A.S.	Président du Comité de Surveillance
BANQUE CIC OUEST	S.A.	Administrateur
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant
MONTUPET	S.A. cotée	Administrateur
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	S.C.I.	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	S.C.I.	Gérant

FEUILLET Marie-Hélène		Administrateur - Directeur Général Délégué
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ARCA CAMPER S.p.A.	S.p.A.	Administrateur
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Administrateur
C.M.C. DISTRIBUTION France	S.A.S.U.	Président
CAMPING-CARS CHAUSSON	S.A.S.U.	Président
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	A.S. (Limited Company)	Président du Conseil d'Administration
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Président du Conseil de Surveillance
LUANO CAMP S.r.l.	S.r.l.	Administrateur
MEDITERRANEO VDL S.L.	S.L.	Administrateur solidaire
OUEST VDL	S.A.S.U.	Président
RESIDENCES Trigano	S.A.S.U.	Président
RULQUIN	S.A.	Administrateur, représentant permanent de Trigano
S.C.I. C.M.C.	S.C.I.	Gérant
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Administrateur
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON	S.C.I.	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	S.C.I.	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	S.C.I.	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PRESIDENT ARNAUD	S.C.I.	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	S.C.I.	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	S.C.I.	Gérant
TRIGANO	S.A. cotée	Directeur Général Délégué et Administrateur
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Président
TRIGANO MDC	S.A.S.U.	Président
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Administrateur
TRIGANO VAN S.r.l.	S.r.l.	Administrateur
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance

FREICHE Michel		Administrateur - Directeur Général Délégué
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Administrateur et Secrétaire du Conseil
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Secrétaire Général
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur et Secrétaire Général
HTD PARTICIPATIONS	S.A.R.L. à associé unique	Gérant
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire et Dirigeant responsable L511-13 code monétaire et financier
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Administrateur
TRIGANO	S.A. cotée	Directeur Général Délégué et Administrateur
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance

ROUCART Michel		Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A. cotée	Administrateur et Président du Comité d'audit
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
CONSORTIUM FAMILIAL DE GESTION PATRIMONIALE, IMMOBILIERE ET FINANCIERE	S.A.R.L.	Gérant
MEUBLIMMO REAL ESTATE	S.N.C.	Gérant

Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale

Organisation et ressources humaines

Les informations contenues dans le volet social de ce rapport concernent l'ensemble des entités du groupe. Les données de Luano Camp et Mediterraneo VDL sont intégrées à compter de leur date d'acquisition ou de création.

Emploi

• Effectifs

Au 31 août 2015, Trigano emploie 4 521 salariés (équivalent temps plein, intérimaires inclus), soit une augmentation des effectifs de 415 personnes sur l'exercice dont 304 par croissance interne. L'effectif moyen est de 4 504 personnes.

Date	Effectifs	Variation
31 août 2013	4 125	8,5%
31 août 2014	4 106	-0,4%
31 août 2015	4 521	10,1%

Au 31 août 2015, 81% des effectifs sont titulaires d'un CDI. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités.

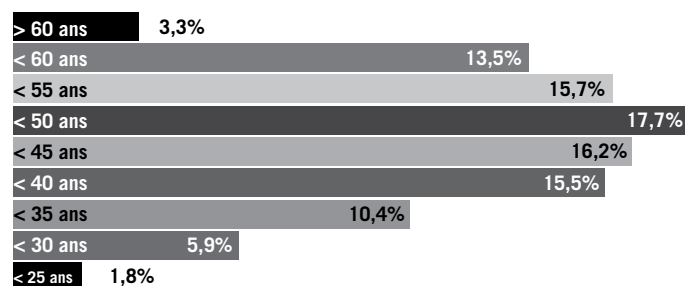
• Répartition des effectifs

Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en CDI, montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 40 et 60 ans.

Les salariés de moins de 30 ans ne représentent que 7,7% de l'effectif et les plus de 50 ans plus d'un tiers du personnel (soit 1 188 personnes, dont près de la moitié de plus de 55 ans).

L'âge moyen est de 44,1 ans.



Par sexe

Trigano emploie 1 088 femmes (soit 115 de plus qu'au 31 août 2014), représentant 24% de l'effectif total. Cette proportion est légèrement supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (20%) (Source : UNEDIC – Insee). D'une manière générale, les femmes sont peu présentes dans les métiers de montage de véhicules de loisirs ou de fabrication de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien...).

Par zone géographique

Les effectifs de Trigano sont répartis dans 9 pays avec un fort ancrage en France (2 336 salariés, soit 51,6%) lié à l'historique du groupe.

La présence de Trigano dans différents pays européens s'est accrue avec les opérations de croissance externe, notamment en Italie (963 personnes soit 21,3%), en Allemagne (329 personnes soit 7,2%) ou encore au Royaume-Uni (278 personnes soit 6,1%), mais aussi en Espagne, en Pologne, en Norvège et en Tunisie.

Par activité

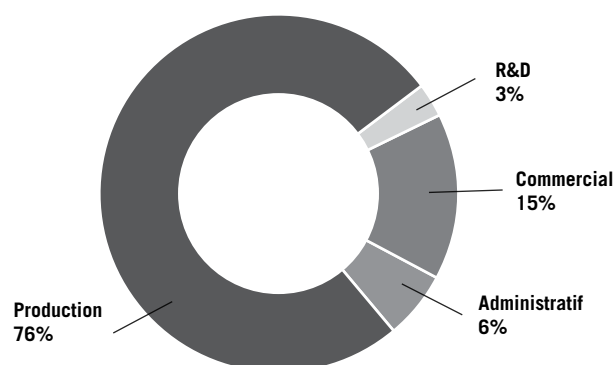
L'activité Véhicules de loisirs emploie 3 420 personnes au 31 août 2015 et celle d'Équipement des loisirs compte 1 101 salariés.

Par catégorie socioprofessionnelle

Compte tenu de la nature des activités du groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 67% de l'effectif total. Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent 23% de l'effectif et le taux d'encadrement est de 9%. A noter également que 1% des effectifs du groupe sont des stagiaires et apprentis.

Par fonction

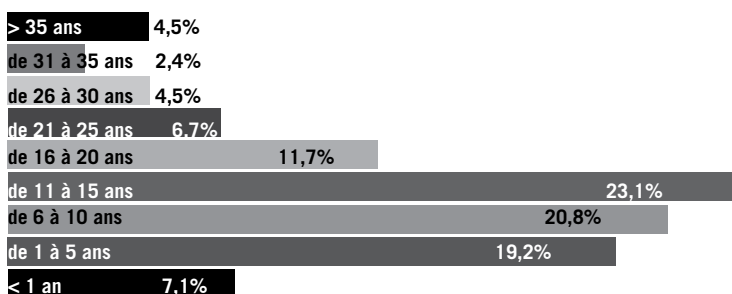
76% des effectifs travaillent en production (60% en main d'œuvre directe et 16% en indirecte).



Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 12,6 ans.

44% des effectifs ont une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans et près de 30% une ancienneté supérieure à 15 ans.

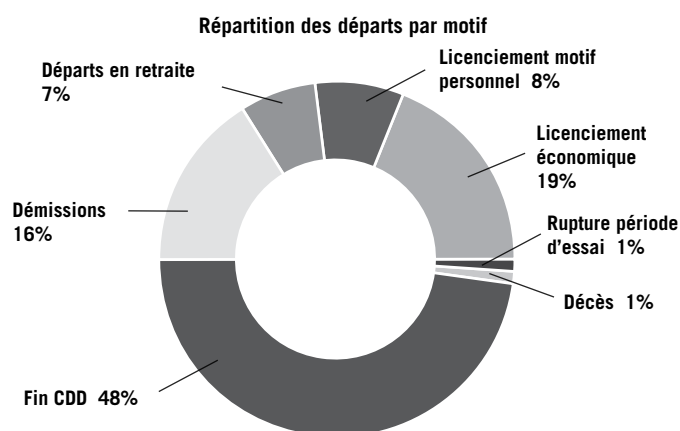


• Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2015, 820 nouveaux salariés ont rejoint le groupe, soit 20,4% de l'effectif moyen hors intérim.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 694 départs soit 17,3% de son effectif moyen. Les fins de contrats à durée déterminée restent la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (48%), suivie par les licenciements pour motif personnel ou pour cause économique (27%) et les démissions (16%).

En effet, des mesures de réduction d'effectifs afin d'adapter les structures aux évolutions du marché, initiées l'année précédente sur le site industriel de Tournon-sur-Rhône, ont été mises en œuvre au cours de l'exercice.



En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire représentent plus de 80% des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 0 à 2%.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée par des primes d'intéressement et de participation aux résultats.

Dans la plupart des filiales étrangères, les évolutions de salaire ont été assez similaires.

Organisation du temps de travail

• Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Toutefois, pour faire face à la saisonnalité de l'activité, certaines entités ont ponctuellement recours au travail en équipes ou de nuit.

L'horaire de travail diffère selon les pays. En Europe, la moyenne hebdomadaire généralement constatée oscille de 39 à 40 heures par semaine. En France, elle est de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail.

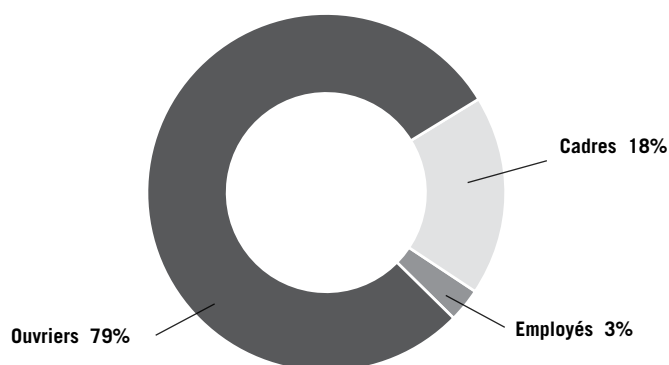
En France, le personnel cadre est soit « Cadre Dirigeant » sans référence à un horaire de travail, soit « Cadre intégré à un service » et, à ce titre, travaille en moyenne 35 heures par semaine, soit « Cadre au forfait jours » (218 jours) et bénéficie, de ce fait, de jours de repos.

Environ 165 000 heures supplémentaires ont été réalisées au cours de l'exercice (soit 2,4% des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié à des surcroûts ponctuels d'activité.

• Absentéisme

En 2015, le taux d'absentéisme atteint 7,9% (7,3% sans l'incidence des congés maternité) contre 7,7% (7,2% sans l'incidence des congés maternité) au cours de l'exercice précédent.

Répartition des heures d'absence par catégorie socio-professionnelle



Différentes mesures sont prises dans les entités pour réduire ce volume d'heures perdues :

- des entretiens sont réalisés après chaque accident du travail afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouveaux incidents et par conséquent de nouvelles absences ;
- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- des visites médicales de contrôle sont organisées lors d'absences de longue durée.

Relations sociales

• Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, le groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés au travers des différentes instances présentes sur les sites.

Le management de proximité est sensibilisé sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

• Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de 12 nouveaux accords collectifs (rémunération, temps de travail...) sur différentes filiales qui viennent s'ajouter aux 32 actuellement en vigueur.

Santé et sécurité

• Conditions de santé et de sécurité au travail

Toutes les sociétés françaises soumises à la mise en place d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Les entités, en collaboration avec les partenaires et les organismes extérieurs concernés (Médecine du travail, CPAM, Direccte...) veillent à la santé et à la sécurité de chaque salarié. En 2015, aucun accord spécifique sur les sujets de la santé et de la sécurité au travail n'a été signé.

• Accidents du travail

En 2015, 444 accidents du travail ont été répertoriés dont 192 n'ayant entraîné aucun arrêt de travail. Ces accidents ont généré 54 177 heures d'arrêt soit 10% des heures d'absence.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un collaborateur s'élève à 35,6 par million d'heures travaillées, et à 61,5 pour le nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt.

Le taux de gravité, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident du travail par millier d'heures travaillées, est de 1,07 sur l'exercice.

Une attention particulière est portée à la détection des cas de maladies professionnelles. En 2015, 30 nouveaux cas ont été identifiés portant le nombre total à 113. Des efforts sont notamment engagés en matière d'ergonomie et d'aménagement des postes de travail.

Formation

Trigano attache une importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences des salariés comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Ainsi, sur l'exercice 2015, 25 879 heures de formation ont été dispensées auprès de 1 445 salariés (36,5% des effectifs moyens hors intérim). Les achats de formation externe se sont élevés à 561 k€ (351 k€ l'an dernier).

En 2015, les efforts en matière de formation ont porté sur l'adaptation à l'évolution de l'environnement :

- répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, de la sécurité (amélioration des conditions de travail, déploiement d'outils), de l'amélioration continue et de la qualité ;
- poursuivre les formations métiers, en management et langues, les parcours professionnels, l'intégration des nouveaux embauchés, la sensibilisation du personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Enfin, Trigano poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Ainsi, sur l'exercice 2015, Trigano a accueilli 95 stagiaires, 13 contrats de professionnalisation et 9 apprentis, soit un total de 117 jeunes (92 l'exercice précédent).

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano, entreprise multiculturelle, reconnaît la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise.

Le Code éthique insiste sur la nécessité de respecter la législation du travail et prohibe toute mesure de discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou aux convictions politiques. Il n'autorise pas l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les entités du groupe, chez leurs fournisseurs ou sous-traitants. L'emploi de travailleurs en situation illégale est également prohibé.

A titre d'exemple, une business unit a signé, il y a déjà plusieurs années, un accord d'entreprise portant sur le développement de la mixité et l'égalité homme/femme dans les parcours professionnels et les rémunérations.

A noter que le Comité de Direction de Trigano reflète cette diversité des nationalités et des cultures.

Les libertés d'expression, d'association et d'adhésion à des syndicats sont également préservées.

Enfin, pour promouvoir les initiatives en la matière, la communication interne s'attache à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors.

Trigano emploie 174 personnes en situation de handicap, dont 128 en France, soit plus que ses obligations légales. Le groupe travaille par ailleurs avec de nombreux ESAT et des entreprises employant des handicapés.

Impact des activités sur l'environnement

L'activité principale de Trigano, la fabrication et la distribution de véhicules de loisirs et d'équipements de loisirs, met en œuvre essentiellement des opérations de montage et d'assemblage avec un usage de produits chimiques très limité et de faibles impacts sur l'environnement.

Les informations communiquées dans ce rapport couvrent l'ensemble des sites de production et de stockage de Trigano sur la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, à l'exception de deux sites acquis ou créés durant l'exercice :

- Luano Camp S.r.l. en Italie, société acquise le 26 mars 2015 qui exerce une activité de montage de camping-cars (fabrication de 686 camping-cars entre la date d'acquisition et la clôture de l'exercice) ;
- Mediterraneo VDL S.L. en Espagne, nouvelle société qui a démarré son activité de montage de résidences mobiles le 4 décembre 2014.

Les sites d'activités administratives ne présentant pas d'impacts environnementaux significatifs, ne font pas partie du périmètre de ce rapport.

Politique générale en matière d'environnement

La préservation de la nature et le respect de l'environnement font partie des valeurs fondamentales de Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité axée depuis plus de 60 ans sur les loisirs de plein air.

Les efforts de Trigano en faveur de l'environnement portent sur le développement de produits respectueux de la nature avec notamment une recherche de réduction du poids des véhicules et de leur consommation ou encore la mise en œuvre de composants respectant les législations environnementales et en particulier l'utilisation de châssis automobiles conformes aux dernières normes européennes (Euro 5).

Des travaux de recherche et développement spécifiques ont été conduits en 2015 par Trigano S.p.A. (Italie) qui a développé un nouveau concept de véhicules de loisirs visant à réduire l'impact des camping-cars sur l'environnement par l'utilisation d'une résine composée de fibres de basalte entièrement recyclables, non toxiques et dont le poids est réduit. Ce nouveau véhicule a été présenté récemment au public.

Trigano poursuit également ses actions de diminution des impacts environnementaux par la réduction de l'utilisation des produits chimiques nocifs (entraînant moins de rejets de composés organiques volatils), un suivi réglementaire ainsi que la diffusion aux sites de bonnes pratiques en matière de gestion environnementale.

• Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

La politique environnementale est pilotée par la Direction Générale. Celle-ci s'appuie sur les responsables des sites dont certains disposent, pour les plus importants, d'une personne en charge des aspects environnement-sécurité-qualité.

Le suivi de la réglementation en matière d'environnement est assuré par le service juridique de Trigano.

Le groupe s'appuie également depuis une dizaine d'années sur un bureau d'études conseil spécialisé en environnement en milieu industriel.

Des notes d'informations et des plans d'actions sont transmis régulièrement à l'ensemble des sites du groupe en France et à l'étranger. Elles présentent les évolutions réglementaires en matière d'environnement ainsi que des actions d'amélioration de la gestion environnementale à mettre en œuvre.

Trigano dispose en France de trois sites soumis au régime d'autorisation préfectorale (Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône, Trigano MDC à La

Roche de Glun et Trigano Jardin à Cormenon), un site soumis au régime d'enregistrement (Techwood à Seclin) et dix sites soumis au régime de simples déclarations.

Les données environnementales sont transmises par les sites à la direction du groupe depuis 2002. Ces reportings précisent les rôles des interlocuteurs, la liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et leurs définitions. Les données quantitatives recueillies sont validées, consolidées et leur cohérence contrôlée par le bureau d'études conseil.

Des audits ont été engagés depuis 2014 par la cellule d'audit interne de Trigano afin de s'assurer de la fiabilité des outils utilisés pour la collecte des données. Sur l'exercice 2015, des audits ont été réalisés sur les sites d'Ouest VDL à Sablé-sur-Sarthe, Autostar à Saint Brandan et Eura Mobil à Sprendlingen.

Des visites sur sites sont également réalisées par le bureau d'études conseil. En 2015, trois sites français ont été concernés.

• Evaluation et certification en matière d'environnement

Trigano ne souhaite pas développer la certification systématique de ses sites car les activités exercées présentent peu d'impacts sur l'environnement.

Aujourd'hui, trois sites en Italie et en Espagne (Trigano S.p.A., CVC S.r.l. et Benimar-Ocarsa S.A.) sont certifiés ISO 14001.

• Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une sensibilisation régulière du personnel aux aspects environnementaux des activités exercées est réalisée par la mise en place de plans d'actions (tri des déchets, diminution des consommations d'eaux et d'énergies...).

• Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains sont alloués, notamment une personne au niveau de la Direction Générale, des responsables environnement sur les principaux sites et une vingtaine de jours de prestation du bureau d'études conseil.

Des moyens financiers ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2015 à hauteur de 351 k€ :

- des investissements en matière d'environnement (équipements spécifiques, matériels...) pour 251 k€ (en hausse de 57,2% par rapport à l'exercice précédent) ;
- des dépenses environnementales (études, travaux de mise en conformité, contrôles périodiques...) pour 100 k€ qui sont globalement constantes.

Parmi les investissements engagés au cours de l'exercice, citons des caissons d'insonorisation, des portes à ouverture rapide, des équipements de désenfumage, des éclairages à diode, le réaménagement des zones de tests d'étanchéité, l'installation de rétentions, des systèmes de détection de fuite sur les réseaux d'air comprimé. Notons également l'élaboration de dossiers réglementaires, des audits ou encore des contrôles périodiques.

• Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas pratiqué de provisions ou de garanties pour les risques environnementaux en plus des garanties figurant dans ses contrats d'assurances, à l'exception d'une faible provision pour les contrôles semestriels de la nappe du site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité sur ce site.

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'a été enregistré.

Pollution et gestion des déchets

• Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

L'air : les principaux rejets des sites de production sont les poussières de bois, les composés organiques volatils (COV), le gaz carbonique, les gaz liés au traitement de surface, les rejets de peintures et vernis.

Les COV sont des composés organiques présentant une certaine volatilité dans des conditions d'utilisation particulières. Ils sont émis par combustion ou par évaporation.

La quantité de ces rejets atmosphériques est limitée compte tenu de la faiblesse des sources émettrices. De plus, des moyens de traitement des rejets atmosphériques canalisés sont mis en œuvre, comme les filtres et les laveurs de gaz, afin de réduire leurs impacts sur l'atmosphère. Des actions de réduction à la source des rejets de gaz nocifs ont également été engagées depuis 2008 pour les activités les plus émettrices qui utilisent des produits chimiques toxiques (colles, peintures, vernis, résines...). Dans ce cadre, une substitution progressive des produits à base de solvants par des produits à base aqueuse a été mise en œuvre.

Les émissions dans l'air sont bien identifiées et contrôlées régulièrement.

L'eau : les principaux rejets liquides concernent les eaux des sanitaires, les eaux pluviales, les eaux des tests d'étanchéité des véhicules de loisirs, le traitement de surface, le lavage des encolleuses et les exercices de lutte incendie.

Le traitement de ces effluents liquides est assuré par des stations de détoxification épurant les rejets de traitement de surface, des séparateurs à hydrocarbures ou l'envoi en centres de traitement agréés extérieurs.

Ces rejets aqueux sont bien identifiés et contrôlés régulièrement.

Des technologies de type rejet zéro sont utilisées sur le site de traitement de surface de Cormenon.

Le sol et sous-sol : les principaux risques concernent les déversements et les incendies.

Les impacts potentiels des activités des sites Trigano sur les sols sont très faibles, les quantités de produits chimiques polluants utilisés étant réduites.

L'usage de rétentions évite les déversements au niveau des zones de stockage et d'utilisation de produits chimiques ainsi que celles d'entreposage de déchets dangereux.

Les principaux sites de production sont équipés de sprinklers et de systèmes d'alarme de détection incendie. Les eaux d'extinctions sont circonscrites au moyen d'obturateurs et d'aires de rétentions. Le personnel est formé régulièrement à l'usage des moyens de lutte incendie (extincteurs, Robinet Incendie Armée...).

Des études de pollutions du sol et du sous-sol sont réalisées systématiquement lors de l'acquisition de nouveaux sites, de la cessation d'activité ainsi que pour la mise à jour des autorisations préfectorales d'exploitation en France.

Certains sites sont équipés d'un réseau piézométrique de surveillance de la qualité des eaux souterraines (Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône et Eura Mobil à Sprendlingen). Des travaux de remise en état des sols sont réalisés si les analyses font apparaître des valeurs anormales.

Des audits sont menés régulièrement sur ces sites par les assureurs et leurs recommandations sont mises en œuvre.

Des contrôles de conformité réglementaire de six sites en France soumis à déclaration avec contrôle périodique ont été réalisés en 2015 par un organisme agréé. Des plans d'actions ont été élaborés de manière à traiter les écarts relevés.

• Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le tri des déchets est pratiqué sur l'ensemble des sites. Le personnel est régulièrement sensibilisé sur ce sujet.

Des actions de réduction des déchets à la source sont également mises en œuvre, telles que l'achat avec un emballage réduit ou l'optimisation de la découpe pour réduire les rebuts.

Les déchets sont traités de différentes manières :

- le recyclage : retraitement de déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits ou matériaux aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins (polystyrène, batteries) ;
- la réutilisation : utilisation directe des emballages sans transformation, telle que la réutilisation des palettes en bois pour expédition aux clients ;
- la valorisation : valorisation matière pour remplacer un élément ou un matériau ou valorisation énergie pour produire une source d'énergie (le bois par exemple) ;
- l'enfouissement : déchets mis en décharge ou en stockage souterrain hors sites et qui ne sont donc pas considérés comme valorisés.

Les quantités de déchets rapportés à la production ont diminué sur l'exercice :

- les déchets non dangereux ont représenté 14 010 tonnes (bois, sciures de bois, papiers, cartons, plastiques, métaux, polystyrène, mousses, films, tissus, ferraille, tout venant), en hausse de 3,8% par rapport à l'exercice 2014 ;
- les déchets dangereux se sont élevés à 364 tonnes (boues d'hydroxydes, bains usés de traitement de surface, contenants souillés, batteries, colles, poudres, diluants, nettoyants, peintures, résines, DEEE, ampoules et néons), en hausse de 4,4% par rapport à l'exercice 2014.

Le taux de valorisation des déchets non dangereux (sur site et chez les prestataires) atteint 69% et celui des déchets dangereux (chez les prestataires) s'élève à 24%.

L'atteinte de ces taux de valorisation des déchets est liée aux actions de sensibilisation du personnel (tri poussé des déchets notamment) et à une meilleure information sur les actions de valorisation des déchets réalisées par les prestataires.

Le coût de traitement des déchets en 2015 s'est élevé à 1 076 k€.

• Prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution

De par la nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activités, les nuisances éventuelles pour les populations riveraines sont très réduites.

Lors de la construction de nouveaux bâtiments ou d'agrandissement de bâtiments existants, des moyens de réduction des éventuelles nuisances visuelles, olfactives ou sonores sont systématiquement mis en œuvre (intégration paysagère, caissons d'insonorisation...).

Les niveaux de nuisances sonores sont contrôlés régulièrement dans le cadre des obligations réglementaires.

Durant l'exercice 2015, aucune plainte pour bruit ou autres nuisances n'a été enregistrée.

Utilisation durable des ressources

• Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau intervient peu dans les procédés de fabrication mis en œuvre sur les sites de Trigano. La consommation d'eau est essentiellement liée à l'usage sanitaire. La ressource mobilisée est donc principalement issue du réseau public.

La consommation d'eau pour l'exercice 2015 s'est élevée à 53,8 milliers de m³, en baisse de 1,5% par rapport à l'exercice précédent malgré l'augmentation significative de la production.

Différentes actions sont engagées pour réduire la consommation d'eau, notamment le rejet zéro en traitement de surface, le recyclage des eaux de tests d'étanchéité des véhicules, la recherche de fuites au niveau des réseaux ou encore la surveillance des consommations.

L'environnement local des sites ne présente pas de contrainte particulière pour la consommation d'eau issue du milieu naturel. Seuls quelques sites de production sont implantés dans des zones géographiques présentant un stress hydrique plus ou moins important (Tunisie et Espagne).

• Consommation des matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont le bois et ses dérivés, les métaux, les mousses, le polystyrène, le polyester, les plastiques et les cartons alvéolaires ; matériaux qui entrent dans la composition de pièces telles que les châssis, accessoires, meubles ou isolation, utilisées pour la fabrication des véhicules et équipements de loisirs. Ils ne constituent pas des matières premières au sens strict de la définition.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux est engagée (optimisation des plans de débits, valorisation des déchets produits, réduction de la consommation des produits chimiques toxiques) afin de réduire l'empreinte écologique des véhicules et des équipements de loisirs produits.

• Consommation d'énergies, mesures prises pour améliorer leur efficacité et recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergies correspond à la quantité totale d'électricité (en kWh), de gaz naturel, d'autres gaz (butane, propane) ou du gazoil/fioul (en kWh PCS) achetée et consommée par les sites.

Ces énergies sont utilisées à destination de la production, du chauffage, du transport, de l'éclairage et du nettoyage des véhicules.

Energie	Consommation 2015	Evolution vs 2014
Electricité	25,2 Millions de kWh	+10,7%
Gaz naturel	30,6 Millions de kWh	+18,7%
Fioul Gazoil*	équivalent de 7,4 Millions de kWh	-1,0%
Autres gaz (butane, propane)*	équivalent de 2,3 Millions de kWh	+15,0%

*Après intégration de la consommation en fioul des véhicules de sociétés et de la consommation des autres gaz de certains sites qui n'étaient pas déclarées sur l'exercice antérieur.

Les hausses de consommation d'énergies s'expliquent notamment par les conditions météorologiques peu clémentes de l'hiver et par l'augmentation de la production.

Les sources d'approvisionnement de Trigano sont généralement les énergies fossiles ou nucléaires.

Des audits de performance énergétique sont réalisés régulièrement, soit à titre volontaire, soit pour répondre aux obligations réglementaires. Les recommandations formulées pour améliorer l'efficacité énergétique sont mises en œuvre, telles que l'amélioration de l'isolation des bâtiments, la pose de portes à ouverture rapide, la pose de vannes électrostatiques

sur radiateurs, la réduction de température dans les bâtiments, la mise en place de systèmes de récupération d'énergie, l'installation de climatisations réversibles, l'installation de compresseurs à vitesse variable, la mise en place de systèmes de détection de fuites d'air comprimé ou encore la surveillance des consommations.

Les véhicules de loisirs sont régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie et des émissions de particules et d'oxyde d'azote. L'usage de la pile à combustible et des panneaux solaires dans les véhicules de loisirs comme sources d'énergies alternatives renouvelables est aussi favorisé par Trigano. L'utilisation de nouveaux matériaux d'isolation (polyester revêtu d'une pellicule d'aluminium par exemple) est privilégiée afin d'améliorer l'efficacité énergétique.

• Utilisation des sols

Le développement des sites Trigano, réalisé généralement à périmètre constant en termes d'occupation d'espace, ne conduit pas à l'artificialisation de surfaces nouvelles. A titre d'exemple, la nouvelle usine de montage de camping-cars inaugurée en septembre 2015 à Montone (Italie), d'une surface couverte de 10 000 m² sur un terrain de 32 000 m², a été réalisée sur un ancien site industriel, entièrement réhabilité et désamianté, sans consommation de terrain vierge.

Changement climatique

• Emissions des gaz à effet de serre (GES)

Les émissions des gaz à effet de serre correspondent aux émissions liées à la consommation de toutes sources d'énergies.

Un bilan carbone a été réalisé sur le site de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône en 2015 sur la base des données de l'exercice 2014 afin d'évaluer la quantité des émissions en GES. Ce site est le seul qui compte plus de 500 personnes, avec une production sur l'exercice 2014 qui représentait 33% de la production de véhicules du groupe.

Ce nouveau bilan carbone présente une réduction des émissions de GES de 37% par rapport au bilan précédent réalisé sur l'exercice 2010 (hors fret qui n'était pas mesuré en 2010), alors que les heures de production n'ont diminué que de 21% entre les deux périodes.

L'analyse de ce bilan montre que les principales sources de rejets de gaz à effet de serre sont le fret (maritime, routier, ferroviaire), les intrants (émissions indirectes) et l'énergie.

Le ratio moyen de rejet de carbone est de 61 tonnes équivalent CO₂ par véhicule produit. Compte tenu de la quantité totale de véhicules de loisirs produits durant l'exercice 2015 (21 029 véhicules), la quantité de rejet de carbone de cette activité pourrait être estimée à 1,3 million de tonnes équivalent CO₂.

Par ailleurs, le bilan carbone réalisé sur l'exercice 2015 par Arts et Bois à Laval (activité de menuiserie) met en évidence les principales sources de rejets de gaz à effet de serre que sont la consommation d'énergies, le fret, le déplacement du personnel, les déchets et les intrants.

Un élargissement progressif de l'approche bilan carbone aux autres activités du groupe sera réalisé.

• Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les sites Trigano ne se situent pas dans des zones impactées par des changements climatiques perceptibles et ne sont pas soumis aux événements naturels exceptionnels marqués provoqués par ces changements.

Protection de la biodiversité

Les sites du groupe ne sont pas installés dans des zones présentant un intérêt faunistique ou floristique ou une richesse en biodiversité significatifs.

Lors de la mise à jour des dossiers d'installations classées pour les sites implantés en France, la vérification de présence de ces aires sensibles est réalisée.

Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Trigano demeure fortement ancré en France avec 33 sites (sur 58) représentant 51,6% des effectifs, soit 2 336 personnes.

En France, les activités sont concentrées sur deux pôles géographiques majeurs que sont les régions Rhône-Alpes et Centre - Pays de la Loire.

Le groupe est implanté en Rhône-Alpes depuis 1974 avec le transfert de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche). Ce site s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars. Il est actuellement le site le plus important de Trigano (623 personnes au 31 août 2015).

Trigano a développé son activité dans cette région avec 9 sites de production et de stockage, totalisant un effectif de 953 personnes au 31 août 2015 (soit 21,1% de l'effectif total).

Le groupe est également présent en régions Centre et Pays de la Loire depuis 1986 sur le site de Mamers (Sarthe). Trigano compte 12 sites dans ces régions, avec un effectif de 806 personnes au 31 août 2015 (soit 17,8% de l'effectif total).

A l'étranger, Trigano est présent dans 8 pays à travers 25 sites de production et de stockage. Trigano est notamment implanté en Italie depuis 1999 et compte actuellement 8 sites (essentiellement en Toscane) représentant un effectif au 31 août 2015 de 963 personnes (21,3% de l'effectif global).

Sur les sites étrangers, la totalité des salariés, y compris les managers, est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales françaises représente 50,1% du chiffre d'affaires total tandis que celui réalisé par les filiales étrangères représente 49,9%.

Le groupe s'inscrit dans des partenariats durables avec ses fournisseurs et ses sous-traitants du fait des contraintes réglementaires applicables aux composants, et notamment le poids et les normes de sécurité applicables aux véhicules. Ainsi, des contrats d'achats à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles ; la durée de vie d'un châssis étant d'environ 10 ans.

Des opérations de sous-traitance interne entre différentes usines du groupe se sont développées pour la fabrication de composants (châssis pour caravanes, pièces de polyester, matelas, mobilier, rideaux...) ou le montage de camping-cars.

Les sous-traitances externes sont majoritairement réalisées par des fournisseurs locaux, situés à proximité des sites de production.

Trigano privilégiant les achats dans des pays proches de ses sites de production, plus de 96% des achats du groupe sont réalisés au sein de l'Union européenne.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Trigano est un acteur économique important dans tous les pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). La direction de Trigano assure la présidence du syndicat professionnel européen, E.C.F. (European Caravan Federation) et du syndicat français, UNI VDL. A l'étranger, certains directeurs des filiales Trigano assument également des fonctions au sein des syndicats nationaux, notamment en Italie (APC - Associazione Produttori Caravan E Camper), en Angleterre (NCC - National Caravan Council) et en Allemagne (CIVD - Caravaning Industrie Verband).

En France, les responsables qualité et/ou production des filiales participent aux groupes de travail pour l'élaboration des normes Afnor relatives aux produits fabriqués ou distribués sur leurs sites.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement et entretiennent des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Généraux et Régionaux).

Ainsi, des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant les activités du groupe.

Les sociétés du groupe ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées.

A titre d'exemple, à Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Trigano VDL s'est localement impliquée dans le financement d'emplois et d'investissements à travers la mise en œuvre du plan de revitalisation lié au Plan de Sauvegarde de l'Emploi de 2014. Les objectifs de créations d'emplois prévus dans le plan ont été atteints.

Après avoir obtenu son agrément en qualité d'organisme de formation, Trigano VDL a développé, en liaison avec le syndicat national des distributeurs de véhicules de loisirs, un catalogue de formations destinées au personnel des distributeurs et des assureurs.

Trigano VDL propose également aux experts automobiles professionnels des formations afin de les sensibiliser aux spécificités des camping-cars.

Enfin, en France comme à l'étranger, différents sites proposent des visites d'usines permettant de faire découvrir leur activité.

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique achat du groupe

Les achats de Trigano ne sont pas centralisés mais réalisés par chaque business unit. Trois comités achats ont été constitués (véhicules de loisirs, remorques et achats Chine) pour permettre de dégager des synergies. Ces comités se réunissent régulièrement (2 à 3 fois par an).

Des contrats cadre sont signés au niveau du groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs fournisseurs majeurs.

Tous les achats sont soumis au respect du Code éthique formalisé depuis 2005 et intégré dans le livre des procédures groupe. Ce Code éthique rappelle la responsabilité des Directeurs de business units en matière d'éthique, l'interdiction des rémunérations et avantages anormaux, le respect des législations du travail et la prévention en matière de vérification de l'interdiction d'emploi d'enfants par tous les fournisseurs.

En 2014, le modèle de contrat d'achat avait été modifié, renforçant les clauses relatives à l'éthique.

Les acheteurs ont déployé ce modèle de contrats en 2015, notamment auprès des fournisseurs gérés par le comité d'achats véhicules de loisirs. Ainsi, 38% des nouveaux contrats ont déjà été signés au 31 août 2015.

En outre, les questionnaires annuels de vérifications du respect des engagements par les fournisseurs ont fait l'objet d'un taux de retour satisfaisant.

Les fournisseurs de châssis ont communiqué leur code de conduite et leurs engagements de respect en matière éthique et environnementale.

Leur adhésion à des index internationaux adossés à un process d'évaluation par VIGEO (Dow Jones sustainability index, Ethibel sustainability index ou encore ESI excellence Europe) est un gage de respect de leurs engagements.

Droits de l'Homme

Les business units sont appelées à respecter les droits de l'Homme et à s'interdire toute violation des droits de l'Homme.

La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

Le groupe n'est pas implanté dans des zones à déficit de gouvernance entraînant des conséquences sur le respect des droits de l'Homme ou qui seraient dans une situation d'atteintes régulières auxdits droits.

Loyauté des pratiques

Les business units de Trigano bénéficient d'une forte autonomie mais sont responsables devant la Direction Générale du groupe. Tous les contrôles ou demandes d'informations effectués par les autorités compétentes sur des sujets touchant au droit du travail, à la consommation, à la concurrence ou à l'environnement font l'objet d'une information systématique de la Direction Générale du groupe. Cette information donne lieu à un suivi et, le cas échéant, à la mise en œuvre de mesures destinées à palier d'éventuelles irrégularités.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques de place. Les produits commercialisés destinés au public répondent à des normes de sécurité très nombreuses.

Chaque business unit concernée a désigné un responsable de la conformité à la réglementation européenne relative aux produits chimiques (R.E.A.C.H.) ainsi qu'un responsable des documents techniques et dossiers nécessaires à la commercialisation des produits soumis à marquage, contrôle spécifique ou homologation. Ces responsables ont été formés et sensibilisés aux enjeux que constituent le respect de la sécurité publique, de la santé, de la conformité et de la protection de l'environnement.

Aucune pénalité n'a été infligée à Trigano pour irrespect de la réglementation touchant à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Enfin, comme indiqué plus haut, chaque business unit applique le Code éthique de Trigano. Ce code interdit les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Il définit également le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales

Aux Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel, intégrant le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations environnementales, sociétales et sociales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO 17020.

Responsabilité de l'organisme d'inspection

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence) ;
- d'exprimer un avis motivé sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (avis de sincérité).

Attestation de présence

Nous avons comparé les Informations avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations environnementales, sociétales et sociales requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Avis de sincérité

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux en nous appuyant sur notre méthodologie qui tient compte d'une part des recommandations du guide méthodologique pour la conduite des missions de vérification (FD X30-024) élaboré par un groupe de travail réunissant au sein de l'Afnor des parties prenantes, Afep-Medef, Medef, MiddleNext, organismes d'inspection, ministères de tutelle, Cofrac... et auquel nous avons participé, d'autre part des recommandations de la norme internationale ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) concernant les missions d'assurance sur les informations autres que financières.

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.

La société établit des comptes consolidés. Le périmètre de nos travaux a porté sur l'intégralité du périmètre consolidé à l'exception des sociétés Luano Camp et Mediterraneo VDL sur le volet environnement.

Nous avons sélectionné les informations qui nous paraissent les plus significatives en termes d'impacts au regard des activités et des implantations de la société. Ces informations sont liées aux problématiques emploi, rémunération, accidents du travail, formation, sous-traitance et fournisseurs, utilisation des ressources, pollution, gestion des déchets et changement climatique.

Nous avons vérifié la mise en place par la société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration des Informations. Nous avons identifié les personnes responsables du reporting social, sociétal et environnemental au sein de l'entité consolidante et les personnes impliquées dans la collecte au niveau des entités contributrices.

Nous avons procédé à la revue des procédures de reporting des données environnementales, sociétales et sociales. Cette revue vise à s'assurer de :

- la pertinence du référentiel ;
- la description du périmètre ;
- la fiabilité des outils et méthodes employés ;
- le caractère compréhensible des définitions et applications.

Nos travaux ont couvert 29,5% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et en moyenne 35% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental hors émissions de gaz à effet de serre. Les informations sur les émissions de gaz à effet de serre concernent l'activité de production de véhicules de loisirs extrapolées à partir du récent bilan carbone du principal site Trigano VDL ; le taux de couverture par rapport à l'ensemble des activités du groupe est estimé à 67% à partir des effectifs.

Concernant les informations quantitatives sélectionnées :

- nous avons mis en œuvre des diligences limitées devant conduire à une assurance modérée (au sens de l'ISAE 3000) sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité. Une assurance de niveau plus élevé aurait nécessité des travaux plus étendus ;
- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des entités contrôlées, nous avons d'une part conduit des entretiens pour vérifier la correcte compréhension et application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ; d'autre part mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ;
- nous avons retenu une marge d'erreur admissible de 5% à l'intérieur de laquelle les éventuelles irrégularités relevées ne sont pas considérées comme des anomalies.

Concernant les informations qualitatives sélectionnées : au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons conduit des entretiens et vérifié, sur la base de sondages et d'analyse de documents, la sincérité des allégations ainsi que la consolidation des allégations émises par la société.

Nous avons conduit 16 entretiens. La mission a été effectuée entre le 7 octobre et le 6 novembre 2015 et a mobilisé 7 jours/hommes.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies de manière sincère.

Paris, le 6 novembre 2015

RSE France

Gérard SCHOUN

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce

Gouvernement d'entreprise

Code de référence

Le Conseil d'Administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise établi par le MiddleNext (consultable sur le site internet www.middlenext.com). Il n'en a écarté aucune disposition.

Mode de Direction Générale

• Unicité des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général

Le Conseil d'Administration a décidé de conserver un dispositif de gouvernance réunissant les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général en renouvelant, le 6 janvier 2014, M. François Feuillet (actionnaire majoritaire) aux fonctions de Président – Directeur général pour une durée de quatre années. Ce choix permet de simplifier la prise de décision.

• Limitation des pouvoirs du Directeur général

Bien que les statuts de Trigano ne prévoient aucune limitation des pouvoirs du Directeur général, les opérations de croissance externe ainsi que les opportunités de désinvestissement sont systématiquement soumises à un vote du Conseil d'Administration.

• Directeurs généraux délégués

Après validation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'Administration a nommé, fin 2010, Mme Marie-Hélène Feuillet et M. Michel Freiche Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Composition du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil composé de 8 membres :

- trois dirigeants opérationnels :
 - M. François Feuillet, 67 ans, Président du Conseil et Directeur général de la société, diplômé d'HEC, il dirige Trigano depuis 1981 après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de Direction Générale (Groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). M. François Feuillet détient 11 178 074 actions Trigano (au 31 août 2015) ;
 - Mme Marie-Hélène Feuillet, 67 ans, Administrateur et Directeur général délégué est diplômée d'HECJF et a rejoint Trigano en 1994 après une carrière bancaire au sein du Groupe Banque Populaire. Mme Marie-Hélène Feuillet détient 169 actions Trigano (au 31 août 2015) ;
 - M. Michel Freiche, 55 ans, Administrateur et Directeur général délégué est diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). M. Michel Freiche détient 2 000 actions Trigano (au 31 août 2015).

- un représentant de l'actionnaire majoritaire : Mme Alice Cavalier-Feuillet, 33 ans, diplômée de l'ESCP, est fondée de pouvoir au sein d'un fonds d'investissement à Londres, après une expérience en fusions-acquisitions, notamment chez Morgan Stanley. Mme Alice Cavalier-Feuillet détient 22 451 actions Trigano (au 31 août 2015).
- trois administrateurs indépendants :
 - M. Jean Ducroux, 72 ans, diplômé de l'IEP et d'un MBA de l'Université de Minnesota, dirige la société Aryon, dont l'activité est spécialisée dans le conseil et l'investissement, après un début de carrière dans le monde bancaire. M. Jean Ducroux détient 2 510 actions Trigano (au 31 août 2015) ;
 - M. François Baleyrier, 71 ans, diplômé d'HEC, a effectué sa carrière dans des fonctions financières en France et à l'étranger dans le secteur des travaux publics (Entrepose et Bachy). M. François Baleyrier détient 1 000 actions Trigano (au 31 août 2015) ;
 - M. Michel Roucart, 67 ans, diplômé d'HEC, Expert comptable, exerce aujourd'hui une activité immobilière privée après avoir effectué sa carrière chez Arthur Andersen et Ernst & Young. M. Michel Roucart détient 1 952 actions Trigano (au 31 août 2015).
- une personnalité qualifiée : M. Guido Carissimo, 59 ans, est diplômé de l'Université Bocconi (Milan) et de l'Université de Boston. Il exerce une activité de gestion de fonds de private equity après une carrière chez Pirelli puis à la tête de Trigano SpA (Italie). M. Guido Carissimo détient 1 000 actions Trigano (au 31 août 2015).

La liste des mandats et fonctions des administrateurs est donnée en annexe du rapport de gestion.

La société s'est référée au code MiddleNext pour identifier les administrateurs indépendants. Ainsi, un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les critères examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois années précédentes.

La société considère que la composition de son conseil est équilibrée quant au nombre d'administrateurs indépendants (3/8) eu égard à la répartition de son capital. Par ailleurs, le conseil comporte deux membres de sexe féminin et un membre de nationalité italienne.

À la connaissance de Trigano, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de Trigano n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun des membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ses membres n'a

été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de Trigano, de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la société et leurs devoirs à l'égard de la société. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration.

Echéances des mandats des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé en 2013 que les renouvellements ou nominations d'administrateurs porteraient désormais sur des durées de quatre ans.

Les mandats des administrateurs arriveront à échéance aux dates suivantes :

- Assemblée Générale sur les comptes 2016 : Mme Alice Cavalier-Feuillet et M. Michel Freiche ;
- Assemblée Générale sur les comptes 2017 : M. Jean Ducroux, Mme Marie-Hélène Feuillet et M. François Feuillet ;
- Assemblée Générale sur les comptes 2018 : M. François Baleyrier, M. Guido Carissimo, M. Michel Roucart.

Activité du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie de l'entreprise. Avant chaque Conseil, ils reçoivent des informations détaillées. Au cours de chaque Conseil, le Président présente un rapport sur l'activité de l'entreprise et les projets majeurs ; ce rapport comprend en particulier un point complet sur les opérations de croissance externe en cours ou envisagées.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a créé en son sein deux Comités :

- le Comité des rémunérations et des nominations ;
- le Comité d'audit et des comptes.

Ces Comités sont composés majoritairement d'administrateurs indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois administrateurs.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2015. Les réunions ont duré en moyenne trois heures. Le taux de participation a été de 92,5%.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages alloués aux membres du Conseil

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués au Président du Conseil et aux Directeurs généraux délégués. Dans ce cadre, il s'appuie sur des études comparatives publiées par des experts indépendants. Il émet un rapport de préconisations qui est présenté au Conseil. Après en avoir débattu, le Conseil fixe les montants de rémunération et avantages alloués au Président et aux Directeurs généraux délégués, ceux-ci ne prenant pas part au vote les concernant.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence attribués aux administrateurs. Le Conseil détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres en veillant à ce que les administrateurs membres des Comités du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein de ces Comités.

Participation des actionnaires aux Assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisées dans les statuts disponibles au siège social de la société. En application du Décret n°2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux Assemblées Générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la société 21 jours avant la tenue de celles-ci. Une page du site internet est réservée à la procédure de désignation ou de révocation d'un mandataire en vue du vote aux Assemblées Générales.

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à faire converger les pratiques vers les meilleures pratiques de contrôle interne.

Procédures de contrôle interne

• Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

• Objectifs du contrôle interne

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier.

Ce système vise d'une part, à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle, et d'autre part, à contrôler l'application de la politique décidée par la Direction Générale de Trigano.

• Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

• Environnement de contrôle

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

En particulier, un Code éthique précise les règles d'action et de conduite que doivent suivre les membres du personnel de l'ensemble des business units de Trigano dans l'exercice de leur activité professionnelle.

• Organisation

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la direction financière du groupe.

Des délégations de pouvoir sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Comité de Direction de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 30 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

• **Elaboration et traitement de l'information comptable et financière**

La direction comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services contrôle de gestion et audit interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au groupe.

La Direction Générale de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Elle s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La direction financière du groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent de ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

• **Risques spécifiques liés à l'activité**

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de

restreindre ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques, des limitations de vitesse ou un accès plus difficile aux centres villes pour des motifs liés à la lutte contre la pollution auraient un effet négatif sur le marché, donc sur l'activité de Trigano. Dans l'ensemble, les pouvoirs publics dans les différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées. Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars en Europe.

Risque climatique

Les activités matériel de camping et de jardin sont affectées de façon significative en cas de conditions climatiques défavorables au printemps et en été. Compte tenu de la faible contribution des ces activités aux résultats de Trigano, aucun programme de réduction de ce risque n'est mis en œuvre.

• **Risques opérationnels**

Trigano est confronté à un certain nombre de risques opérationnels. Afin d'atténuer l'exposition à ces risques, et en complément des programmes de couverture souscrits auprès des assurances, certaines procédures ad hoc sont mises en œuvre.

Risques liés à la production

Les capacités de production de camping-cars sont aujourd'hui réparties sur les différents sites de Trigano (en France, Italie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), dont aucun ne représente plus de 20% de la production totale de camping-cars du groupe. Ainsi, les capacités de production existantes permettraient, en cas de besoin, de palier les défaillances d'un site.

Le site de Tournon-sur-Rhône (site le plus important de Trigano en termes de nombre de camping-cars produits) est protégé contre les risques incendie par un réseau de sprinklers dont la révision trentenaire, obligatoire, s'est achevée durant l'été 2014. Après une phase d'essais, le certificat de conformité a été émis en Juillet 2015 par le CNPP. Ces travaux ont permis de rendre la protection incendie plus efficace.

Le site de Grimsby (Royaume-Uni) a bénéficié en 2013 d'une installation de sprinklers permettant une meilleure protection incendie de ce site.

Risques liés à la distribution

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 2,5% du chiffre d'affaires consolidé. Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 5 M€ par an.

Afin de gérer son risque client, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années. Compte tenu de la perte d'efficacité des programmes d'assurance crédit, la direction financière de Trigano a encore étendu son périmètre d'analyse afin de maîtriser le risque client dans la plupart des pays.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Générale de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les caravanes et les camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Risques environnementaux

Trigano ne détient pas d'installations à hauts risques environnementaux et technologiques, la plus grande partie de ses activités étant le montage et l'assemblage de véhicules de loisirs. Néanmoins, quelques activités pouvant présenter des risques ont été identifiées : menuiserie, traitement de surface des métaux et stockage de produits chimiques et des déchets industriels liquides. Les activités de fabrication de pièces polyester sur les sites de Mamers et de Pomezia (Italie) ont été arrêtées début 2011 et sous-traitées. Les risques identifiés concernent les rejets dans l'air et d'éventuels déversements accidentels dans les sols et les nappes phréatiques. La conformité des rejets dans l'air de poussières de bois est assurée par des systèmes de filtration conformes aux normes en vigueur et régulièrement contrôlés. Les chaudières sont également révisées périodiquement et leurs rejets atmosphériques respectent la réglementation. Les effluents liquides engendrés par les activités de traitement de surface des métaux sont soit recyclés (zéro rejet) soit traités par des stations d'épuration dont les rejets vers le milieu naturel sont contrôlés périodiquement. Concernant les risques de pollution des sols et des nappes, la mise en œuvre systématique de systèmes de stockage sur rétention des produits chimiques et des déchets dangereux permet de limiter les risques. En ce qui concerne les risques d'atmosphère explosive (ATEX), un programme de mise en conformité des installations présentant ce type de risque se poursuit. Pour les sites présentant de l'amiante, un programme pluriannuel de retrait d'amiante a été défini et a déjà été engagé sur quelques sites en 2015.

Des audits environnementaux des sites les plus exposés sont par ailleurs réalisés périodiquement par un expert en matière d'environnement.

Des audits de conformité réglementaire sont réalisés par des organismes agréés indépendants conformément aux obligations liées à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement en France.

Enfin, des audits d'environnement sont systématiquement réalisés avant toute acquisition de site ou toute opération de croissance externe.

Risques fournisseurs

Certains fournisseurs présentent un risque significatif du fait de leur spécificité et de leur importance. Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseur comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles. La pertinence de ce programme s'est trouvée particulièrement renforcée en période de crise économique en raison de l'augmentation des risques de défaillance de certains fournisseurs confrontés à des variations très significatives de leurs commandes.

Risques informatiques

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- de la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- de la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- de la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;

- de revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

L'architecture de sauvegarde a été renouvelée en 2014 afin d'améliorer la réactivité en cas de sinistre et de mieux sécuriser les données des sites déportés.

La recrudescence des attaques virales a amené Trigano à renforcer la sécurité et la vigilance du personnel, en particulier vis-à-vis des applications de messagerie.

Risques juridiques et fiscaux

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour. Trigano fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays où sont implantées ses filiales ; ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements importants.

• Risques financiers

Risque de liquidité

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres élevé (421,2 M€ au 31 août 2015). Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse de l'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de s'assurer de disposer à moyen terme des ressources financières nécessaires à son développement, Trigano s'est engagé dans une démarche d'optimisation de ses besoins en fonds de roulement visant à maintenir ses utilisations de crédits d'exploitation au plus fort de la saison au dessous de 100 M€.

Par ailleurs, votre société a obtenu, en 2014, l'accord de ses banques pour prolonger jusqu'en septembre 2017 les facilités de crédit dont elle bénéficie.

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où la société réalise 13,4% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty et le Dinar Tunisien car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Les taux de financement sont totalement variables y compris pour les contrats de crédit-bail immobilier. Une couverture de taux (échange Euribor 3 mois contre taux fixe de 0,63%) a été souscrite en 2012 sur 40 M€ du crédit amortissable. Par ailleurs, le capital restant dû des contrats de crédit-bail immobilier est devenu insignifiant.

Risque matières premières

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières (acier, bois, aluminium) est atténuée par le fait que le groupe utilise des produits transformés qui incorporent ces matières premières. Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

• Autres risques

Par ailleurs, Trigano estime ne pas être exposé à des risques politiques majeurs du fait de son implantation géographique essentiellement en Europe.

Enfin, les engagements de retraite ne comportent que des engagements strictement conformes aux législations nationales et, au Royaume-Uni, que des engagements à cotisation définie.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Trigano

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Trigano et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Aymeric de la Morandière

Comptes consolidés

Sommaire

A - Compte de résultat consolidé	42
B - Bilan consolidé	43
C - Etat du résultat global consolidé	44
D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés	44
E - Tableau des flux de trésorerie consolidés	45
F - Annexe aux comptes consolidés	46
1 - Principes comptables	46
1.1 Référentiel	46
1.2 Bases de préparation	47
2 - Règles de consolidation et périmètre	48
2.1 Règles de consolidation	48
2.2 Liste des sociétés consolidés	50
2.3 Evolution du périmètre	52
2.4 Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	53
2.5 Informations sur les transactions avec les parties liées	54
3 - Information sectorielle	55
4 - Données opérationnelles	55
4.1 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges	55
4.2 Prêts et créances clients	55
4.3 Stocks et en-cours	57
4.4 Fournisseurs et autres créditeurs	57
4.5 Autres actifs et autres passifs courants et non courants	58
4.6 Amortissements et dépréciations	58
4.7 Autres produits et charges opérationnels	59
4.8 Données liées au personnel	59
5 - Immobilisations	60
5.1 Immobilisations incorporelles	60
5.2 Immobilisations corporelles	62
5.3 Contrat de location	63
5.4 Dépréciations des éléments de l'actif immobilisé	63
6 - Autres provisions et passifs éventuels	64
6.1 Provision pour garantie	64
6.2 Autres provisions	64
6.3 Passifs éventuels	64
7 - Financements et instruments financiers	65
7.1 Actifs et passifs financiers	65
7.2 Résultat financier	68
7.3 Politique de gestion des risques	68
7.4 Engagements hors bilan	69
8 - Impôts sur les bénéfices et impôts différés	69
8.1 Analyse de la charge d'impôts	69
8.2 Impôts différés	70
9 - Capitaux propres et résultat par action	70
9.1 Capitaux propres	70
9.2 Résultat par action	71
10 - Evénements postérieurs à la clôture	71

A - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2 015	2 014
Chiffre d'affaires		1 075 640	892 576
Autres produits de l'activité		9 583	7 266
Variation des stocks de produits finis et d'encours		(9 346)	(11 935)
Achats consommés		(720 190)	(587 801)
Charges de personnel	4.8.1	(171 570)	(155 560)
Charges externes		(100 626)	(90 673)
Impôts et taxes		(7 421)	(6 979)
Amortissements et dépréciations	4.6	(11 926)	(12 132)
Résultat opérationnel courant		64 145	34 761
Autres produits opérationnels	4.7	-	234
Autres charges opérationnelles	4.7	(1 252)	(5 527)
Résultat opérationnel		62 893	29 468
Coût de l'endettement financier net		(2 025)	(2 052)
Autres charges financières		(1 593)	(1 071)
Résultat financier	7.2	(3 618)	(3 422)
Charge d'impôt	8.1	(3 989)	(8 040)
Quote-part du résultat net des entreprises associées		4 193	2 859
Résultat net		59 480	20 864
Part du groupe		59 566	21 060
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(86)	(195)
Résultat de base par action	9.2	3,10	1,08
Résultat dilué par action	9.2	3,10	1,08

B - Bilan consolidé

Actif

	Note	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros			
Immobilisations incorporelles	5.1.2	18 730	16 373
Ecart d'acquisition	5.1.1.1	72 413	63 868
Immobilisations corporelles	5.2	119 245	115 835
Participations dans les entreprises associées	2.4	23 556	19 835
Autres actifs financiers	7.1.1	6 190	6 075
Actifs d'impôts différés	8.2	23 400	11 846
Autres actifs long terme	7.1.3	120	67
Total Actifs non courants		263 654	233 899
Stocks et en-cours	4.3	210 443	209 576
Clients et autres débiteurs	4.2	111 726	100 212
Créances d'impôt		5 770	6 160
Autres actifs courants	4.5	55 020	46 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.1	72 251	41 029
Total Actifs courants		455 210	403 374
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	500
Total Actif		718 864	637 773

Passif

	Note	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros			
Capital et primes		86 494	86 494
Réserves et résultats consolidés		334 685	284 155
Total Capitaux propres, part du groupe		421 179	370 649
Intérêts ne donnant pas le contrôle		237	227
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	9.1	421 416	370 876
Passifs financiers non courants	7.1.2	20 046	20 663
Provisions à long terme	6.2	18 964	16 860
Passifs d'impôts différés	8.2	6 605	6 316
Autres passifs non courants	4.5	708	761
Total Passifs non courants		46 323	44 600
Passifs financiers courants	7.1.2	12 490	14 134
Provisions courantes	6.2	10 221	8 798
Fournisseurs et autres créditeurs	4.4	170 634	149 713
Dettes d'impôt		7 423	2 209
Autres passifs courants	4.5	50 357	47 445
Total Passifs courants		251 125	222 297
Total Passif		718 864	637 773

C - Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	2015	2014
Ecart actuariels nets d'impôts	(899)	(13)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(899)	(13)
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	41	(130)
Ecart de conversion	783	2 179
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	824	2 049
Total des éléments du résultat global	(75)	2 036
Résultat net	59 480	20 864
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	59 405	22 900
Dont part du groupe	59 494	23 096
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	(89)	(196)

D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
en milliers d'euros							
Capitaux propres au 31 août 2013 retraités (1)	86 965	4 184	(3 421)	266 903	354 630	326	354 956
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (2)	(4 655)	-	2 510	(4 833)	(6 979)	-	(6 979)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges directement en capitaux propres	-	-	-	2 037	2 037	(1)	2 036
Résultat de la période	-	-	-	21 060	21 060	(195)	20 865
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Autres mouvements	-	-	-	(99)	(99)	99	-
Capitaux propres au 31 août 2014 retraités (1)	82 310	4 184	(911)	285 066	370 649	227	370 876
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (2)	-	-	(3 079)	-	(3 079)	-	(3 079)
Dividendes versés	-	-	-	(5 772)	(5 772)	-	(5 772)
Produits et charges directement en capitaux propres	-	-	-	(72)	(72)	(3)	(75)
Résultat de la période	-	-	-	59 566	59 566	(86)	59 480
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(15)	(15)
Autres mouvements	-	-	-	(113)	(113)	113	-
Capitaux propres au 31 août 2015	82 310	4 184	(3 990)	338 675	421 179	237	421 416

(1) Cf note 1-2-2

(2) Achat de 135 773 actions sur l'exercice 2014/15 ; Achat de 836 023 actions et annulation de 1 093 471 actions sur l'exercice 2013/2014.

E - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note	2 015	2014
Résultat net		59 566	21 059
Part des minoritaires dans le résultat		(86)	(195)
Elimination du résultat net des entreprises associées		(4 092)	(2 859)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	8.1	3 989	8 040
Elimination des amortissements et provisions		14 795	12 305
Elimination des résultats de cessions d'actifs		242	274
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes		2 016	2 352
Marge brute d'autofinancement		76 430	40 976
Variation du besoin en fonds de roulement	(a)	(1 818)	31 512
Impôts encaissés (payés)		(9 489)	(9 711)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		65 123	62 777
Incidence des variations de périmètre	(b)	221	(237)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(765)	(1 153)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(14 940)	(9 984)
Prêts et avances consentis		(657)	(692)
Cession d'immobilisations incorporelles		-	3
Cession d'immobilisations corporelles		505	668
Cession d'actifs financiers		25	4
Remboursements reçus sur prêts		1 682	294
Dividendes reçus		788	551
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(13 141)	(10 546)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(3 101)	(7 108)
Emission d'emprunts		1 403	298
Remboursement d'emprunts		(10 431)	(54 478)
Intérêts versés		(2 364)	(2 873)
Intérêts encaissés		344	525
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(5 772)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(19 921)	(63 636)
Incidence de la variation des taux de change		353	1 042
Variation de la trésorerie		32 414	(10 363)
Trésorerie d'ouverture		38 229	48 592
Trésorerie de clôture		70 643	38 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.1	72 251	41 029
Concours bancaires courants	7.1.2	(1 608)	(2 800)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'euros	2 015	2 014
Stocks	3 995	15 460
Fournisseurs	15 419	10 142
Clients	(10 601)	4 695
Autres	(10 631)	1 215
Incidence de la variation du BFR	(1 818)	31 512

b) Incidence des variations de périmètre

en milliers d'euros	Note	2015	2014
Trésorerie des sociétés acquises		3 221	-
Coût d'acquisition	2.3	(3 000)	(237)
Incidence des variations de périmètre		221	(237)
Montant des autres actifs et passifs acquis de la filiale acquise :			
Immobilisations		3 920	-
BFR		(4 085)	-
Provisions		760	-

F - Annexe aux comptes consolidés

Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100, rue Petit - Paris 19ème France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment B. Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques (ci-après « Trigano » ou « le groupe »).

En date du 17 novembre 2015, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés de Trigano pour l'exercice clos le 31 août 2015 et autorisé leur publication.

1 - Principes comptables

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2015 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2015.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne⁽¹⁾, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Nouvelles normes et interprétations applicables à l'exercice clos le 31 août 2015

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- IFRS 10 et IAS 27 révisée – « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 – « Accords conjoints » et IAS 28 révisée - « Participations dans les entreprises associées et coentreprises » ;
- IFRS 12 – « Information à fournir sur les participations dans les autres entités » ;
- Amendement à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 - « Dispositions transitoires » ;
- Amendement à l'IAS 32 - « Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- Amendement à l'IAS 36 - « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendement à l'IAS 39 - « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- IFRIC 21 - « Taxes ».

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidences significatives sur les résultats et la situation financière du groupe. Les effets de la première application d'IFRIC21 sont explicités en note 1.2.2. Les impacts sont négligeables sur les comptes au 31 août mais influent de façon plus significative sur les comptes semestriels.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés.

(1) <http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias-fr.htm>

1.2 Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

1.2.1 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations, et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des créances douteuses et des stocks (cf. 4.2 et 4.3) ;
- les provisions (cf. 6.1 et 6.2) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. 5.4) ;
- les impôts différés (cf. 8.2) ;
- les actifs et passifs financiers (cf. 7.1.1 et 7.1.2).

1.2.2 Retraitement des informations financières des exercices antérieurs

Effet de la première application de l'IFRIC 21 - « Taxes »

L'application d'IFRIC 21 a conduit à retraiter certaines taxes précédemment étalées sur l'exercice. Cette interprétation est d'application rétroactive conformément à IAS 8. Son application a impacté de la manière suivante les capitaux propres consolidés au 31 août 2013 et au 31 août 2014, ainsi que les résultats de la période correspondante :

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Capitaux propres de l'ensemble consolidé publiés	370 705	354 757
Autres passifs courants	(256)	(298)
Passifs d'impôts différés	85	99
Effet des changements de méthode	171	199
Capitaux propres de l'ensemble consolidé retraités	370 876	354 956

en milliers d'euros	2014
Résultat net publié	20 892
Impôts et taxes	(42)
Effet d'impôt	14
Effet des changements de méthode	(28)
Résultat net retraité	20 864
Effet des retraitements sur le résultat net par action	(0,00)

2 - Règles de consolidation et périmètre

2.1 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

L'option choisie pour une transaction ne préjuge pas du choix susceptible d'être fait pour les transactions ultérieures.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que celui-ci trouve son origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition et nouvellement portés à la connaissance de l'acquéreur. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

Les taux de conversion des devises employées sur les exercices 2014 et 2015 sont les suivants :

	31/08/2015	31/08/2014
Livre sterling		
Cours de clôture	0,7275	0,7953
Cours moyen	0,7464	0,8246
Zloty polonais		
Cours de clôture	4,2289	4,2171
Cours moyen	4,1517	4,1807
Dinar tunisien		
Cours de clôture	2,1928	2,2893
Cours moyen	2,2009	2,2389
Couronne norvégienne		
Cours de clôture	9,3585	8,1465
Cours moyen	8,6334	8,2350

2.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2015	31/08/2014
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	société mère	société mère
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	100,00	100,00
Auto Trail VR	Royaume-Uni	100,00	100,00
Autostar	France	97,33	97,27
Benimar-Ocarsa	Espagne	100,00	100,00
Bruand Développement	France	70,00	70,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
CMC Distribution France	France	100,00	100,00
CMC France	France	100,00	100,00
CVC	Italie	100,00	100,00
Delwyn Enterprises	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs	Allemagne	100,00	100,00
E.T. Riddiough (sales)	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil Service	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
European Motorhomes	Allemagne	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
Gaupen-Henger	Norvège	100,00	100,00
Gaupen-Henger Eiendom	Norvège	100,00	100,00
Grove Products (Caravan Accessories)	Royaume-Uni	100,00	100,00
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs	Allemagne	100,00	100,00
Lider	France	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mistercamp	France	100,00	100,00
Notin	France	70,00	70,00
OCS Recreatie Groothandel	Pays-Bas	100,00	100,00
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Panels	Italie	90,00	80,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
PLSA	France	100,00	100,00
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2015	31/08/2014
S.C.I. CMC	France	100,00	100,00
S.C.I. de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50
S.C.I. du Colonel Petit	France	85,00	85,00
S.C.I. du Haut Eclair	France	100,00	100,00
S.C.I. du Président Arnaud	France	90,00	90,00
S.C.I. du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
S.C.I. Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
SEA Espana	Espagne	100,00	50,00
SEA	Italie	100,00	100,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Trigano BV	Pays-Bas	100,00	75,00
Trigano Deutschland GmbH & CO KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano SpA	Italie	100,00	100,00
Trigano Service	France	100,00	100,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	100,00
Sociétés consolidées par mise en équivalence :			
Loisirs Finance (1)	France	49,00	49,00
A.S.I. Ltd (2)	Royaume-Uni	49,99	49,99
Sociétés sorties du périmètre en 2015 :			
Lider Expansion (3)	France	-	100,00
Sun Way (3)	France	-	100,00
Sociétés entrées dans le périmètre en 2015 :			
Luano Camp	2.3 Italie	100,00	-
Mediterraneo VDL (4)	Espagne	99,00	-

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IFRS 10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

(2) A.S. Investments Ltd est détenue à hauteur de 50,01% par son management, qui en détient le contrôle au regard d'IFRS 10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

(3) Sociétés fusionnées dans Lider.

(4) Société créée en 2015.

2.3 Evolution du périmètre

Trigano a pris le contrôle le 26 mars 2015 de la société italienne Luano Camp, société créée dans le but de reprendre les actifs et le personnel de la société Autocaravans Rimor qui était en procédure collective. En vue d'acquérir 100% de la société, Trigano a acquis dans un premier temps 60% des actions et obtenu une option d'achat sur les 40% restants, exerçable à 7 ans. Les vendeurs disposent d'une option de vente exerçable à partir de 2017.

La transaction a été comptabilisée comme une acquisition à 100% avec la constatation d'une dette financière pour la partie différée du paiement (correspondant aux dispositions des options d'achat et de vente).

Cette dette a été évaluée sur la base d'un prix d'exercice convenu contractuellement. Elle est susceptible de varier en fonction des résultats et de l'endettement futurs de la société et la variation sera constatée en résultat financier. Trigano a tenu compte des différents scénarii possibles (en particulier sur la date de dénouement des options) et a évalué le complément de prix à 8,5 M€ (après actualisation nette d'impôt) en estimant que le scénario de dénouement dans 7 ans est le plus probable.

Située à Poggibonsi (province de Sienne), à proximité des usines italiennes de Trigano, Autocaravans Rimor fabriquait en année pleine, environ 1 200 camping-cars par an pour 40 M€ de chiffre d'affaires.

Les impacts de la première consolidation de Luano Camp sont les suivants :

en milliers d'euros	Juste valeur au 26/03/2015
Actifs non courants	4 455
Stocks	3 935
Autres actifs courants	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 221
Provisions	(760)
Fournisseurs	(3 689)
Autres dettes courantes	(4 400)
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	2 778
Juste valeur de la contrepartie transférée (B)	11 488
Prix d'acquisition de 60% des titres	3 000
Paiement différé après actualisation nette d'impôt	8 488
Ecart d'acquisition (B-A)	8 710

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables est provisoire et pourra être amenée à évoluer d'ici le 25 mars prochain, conformément au délai imparti par la norme IFRS 3 révisée.

Les frais liés à la prise de contrôle s'élèvent à 180 k€ (cf 4.7).

2.4 Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du groupe.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur le lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La société finance également des flottes de mobil-homes acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein air et les stocks de camping-cars et de caravanes d'exposition des distributeurs de véhicules de loisirs.

Informations financières résumées - Loisirs Finance

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros et pour la totalité de l'entité		
Produit net bancaire	10 345	9 835
Résultat net	3 171	4 109
Capitaux propres	33 693	30 495
Total bilan	545 994	607 126
en milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
% d'intérêts détenus	49,00%	49,00%
Quote-part d'actif net détenue	16 509	14 942
Ajustements	-	-
Valeur des titres mis en équivalence	16 509	14 942

A.S.I. Ltd est un constructeur et distributeur de véhicules de loisirs au Royaume-Uni.

Informations financières résumées - A.S.I. Ltd

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers de GBP et pour la totalité de l'entité		
Chiffre d'affaires	107 421	89 366
Résultat net	3 921	1 394
Capitaux propres	13 910	11 289
en milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
% d'intérêts détenus	49,99%	49,99%
Quote-part d'actif net détenue	9 558	7 096
Ajustements	(2 511)	(2 203)
Valeur des titres mis en équivalence	7 047	4 893

L'évolution du poste «participations dans les entreprises associées et co-entreprises» s'analyse ainsi :

	Loisirs Finance	A.S.I. Ltd	Total
en milliers d'euros			
31/08/2013	12 929	4 268	17 197
Quote-part de résultat de l'exercice	2 013	846	2 859
Dividendes	-	(551)	(551)
Ecart de conversion	-	331	331
31/08/2014	14 942	4 893	19 835
Quote-part de résultat de l'exercice	1 567	2 626	4 193
Dividendes	-	(788)	(788)
Ecart de conversion	-	416	416
Ajustements	-	(100)	(100)
31/08/2015	16 509	7 047	23 556

2.5 Informations sur les transactions avec les parties liées

2.5.1 Transactions avec certains actionnaires

M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 57,8 % des titres de la société au 31/08/2015. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de direction qu'ils exercent dans le groupe.

2.5.2 Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

	2015	2014
en milliers d'euros		
Salaires	937	945
Charges sociales	448	463
Jetons de présence	443	364
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Palements en actions	-	-
Autres avantages	15	15
Total	1 843	1 787

2.5.3 - Transactions avec les filiales

Trigano réalise pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le groupe et les minoritaires est négligeable.

2.5.4 - Transactions avec les entreprises associées

Loisirs Finance

Sur l'exercice 2015, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 154,7 M€. Au 31/08/2015, l'encours de créances cédées est de 44,2 M€.

A.S.I. Ltd.

Le groupe a fourni à cette société des véhicules et des composants pour un montant total de 6,5 M€ en 2015.

3 - Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

	2015		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
en milliers d'euros			
Chiffre d'affaires (1)	914 220	161 420	1 075 640
Résultat opérationnel courant sectoriel	52 279	11 866	64 145
% du chiffre d'affaires	5,7%	7,3%	6,0%
Résultat opérationnel sectoriel	51 155	11 738	62 893
Quote-part de résultat des entreprises associées	4 193	-	4 193

(1) Dont 478 493 k€ réalisés en France

	2014		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
en milliers d'euros			
Chiffre d'affaires (1)	741 568	151 008	892 576
Résultat opérationnel courant sectoriel	24 695	10 066	34 761
% du chiffre d'affaires	3,3%	6,7%	3,9%
Résultat opérationnel sectoriel	19 713	9 755	29 468
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 859	-	2 859

(1) Dont 436 498 k€ réalisés en France

4 - Données opérationnelles

4.1 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

4.2 Prêts et créances clients

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions
 - si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Les créances clients courantes et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Avances et acomptes versés	1 666	1 128
Clients - part < 1 an	125 293	126 819
Montant brut	126 960	127 947
Dépréciation	(15 233)	(27 735)
Montant net	111 726	100 212

Les autres actifs à long terme comprennent principalement les créances clients non courantes et se décomposent de la manière suivante :

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	553	495
Autres créances - part > 1 an	4	4
Montant brut	557	499
Dépréciation	(437)	(433)
Montant net	120	67

Les créances clients prises dans leur ensemble s'analysent comme suit :

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Clients - part > 1 an	553	495
Clients - part < 1 an	125 293	126 819
Montant brut	125 846	127 314
Dépréciation - part > 1 an	(437)	(433)
Dépréciation - part < 1 an	(15 233)	(27 735)
Dépréciation	(15 671)	(28 168)
Montant net	110 175	99 146

L'antériorité des créances clients à la date de clôture s'analyse comme suit :

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Créances échues non dépréciées	24 781	26 377
entre 0 et 30 jours	8 706	8 287
entre 31 et 90 jours	7 121	6 333
entre 91 et 180 jours	4 331	5 827
plus de 180 jours	4 622	5 930
Créances non échues et non dépréciées	83 430	68 044
Créances dépréciées	17 635	32 893
Total des créances clients en valeur brute	125 846	127 314

L'évolution de la dépréciation des créances clients s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/13	(28 551)
Variations du périmètre	-
Dotations	(1 896)
Reprises pour utilisations	1 951
Reprises de reliquats non consommés	328
Dépréciation clients au 31/08/14	(28 168)
Variations du périmètre	-
Dotations	(1 423)
Reprises pour utilisations (1)	13 651
Reprises de reliquats non consommés	270
Dépréciation clients au 31/08/15	(15 671)

(1) Dont 10 400 k€ correspondant au passage en perte de créances anciennes entièrement dépréciées, reprises à l'occasion de l'acquisition de SEA.

4.3 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an.

Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté, et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Matières premières	85 126	77 411
En-cours	16 222	14 644
Marchandises	40 010	39 447
Produits finis	80 942	91 357
Montant brut	222 301	222 858
Dépréciation	(11 858)	(13 282)
Montant net	210 443	209 576

4.4 Fournisseurs et autres créditeurs

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Dettes fournisseurs	169 714	149 200
Dettes sur acquisitions d'actifs	920	513
Total	170 634	149 713

4.5 Autres actifs et autres passifs courants et non courants

Autres actifs courants

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Personnel	350	361
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	12 865	11 321
Charges constatées d'avance	6 240	6 337
Autres actifs	35 639	28 448
Montant brut	55 094	46 468
Dépréciation	(74)	(70)
Montant net	55 020	46 398

Autres passifs courants

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Avances et acomptes reçus	1 928	1 636
Dettes sociales	27 621	28 941
Dettes fiscales	9 245	7 443
Autres passifs	11 562	9 425
Total	50 357	47 445

Autres passifs non courants

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Produits constatés d'avance - part > 1 an	706	754
Autres	2	7
Total	708	761

4.6 Amortissements et dépréciations

	2015	2014
en milliers d'euros		
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(13 059)	(13 529)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(634)	(684)
Dotations aux amortissements	(13 693)	(14 213)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(10 222)	(10 742)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	13 322	11 088
Dotations aux provisions pour risques et charges	(11 944)	(8 676)
Reprises de provisions pour risques et charges	10 611	10 410
Dotations aux provisions nettes des reprises	1 767	2 081
Total	(11 926)	(12 132)

4.7 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

	Note	2015	2014
en milliers d'euros			
Résultat de cessions d'actifs		-	-
Autres		-	234
Autres produits opérationnels		-	234
Impact des restructurations (1)		(481)	(5 253)
Frais d'acquisition des titres	2.3	(180)	-
Coûts des sinistres (franchises)		(349)	-
Résultat de cessions d'actifs		(242)	(274)
Autres charges opérationnelles		(1 252)	(5 527)
Total		(1 252)	(5 293)

(1) En 2014, concernait principalement les programmes de réduction des effectifs du site de Tournon-sur-Rhône et le transfert des fabrications des camping-cars Arca sur le site de Poggibonsi (Italie).

4.8 Données liées au personnel

4.8.1 - Charges de personnel

	2015	2014
en milliers d'euros		
Salaires et traitements	(116 159)	(110 078)
Charges sociales	(35 893)	(36 103)
Personnel extérieur	(16 253)	(7 736)
Autres avantages	(2 994)	(1 644)
Total	(171 570)	(155 560)

4.8.2 - Effectifs

	2015	2014
Effectif moyen du Groupe		
Dirigeants	79	80
Cadres	310	299
Employés	1 070	1 009
Ouvriers	3 045	2 812
Total	4 504	4 200

4.8.3 - Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ à la retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le groupe revoit périodiquement l'évaluation de ses engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués.

Le groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels. Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- Table de mortalité : table statistique communément admise ;
- Taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- Taux d'actualisation : taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (0,96 % au 31/08/2015 ; 2,28 % au 31/08/2014) ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement - 3,4 % et + 3,6 % ; une variation de +/- 25 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement + 3,5 % et - 3,4 %.

Les provisions pour indemnités de fin de contrat sont présentées dans la note 6.2

4.8.4 Paiement en actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

5 - Immobilisations

5.1 Immobilisations incorporelles

5.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie VDL et Remorques, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe 5.4 «Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé».

5.1.1.1 Répartition par activité

en milliers d'euros	31/08/2015			31/08/2014		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	58 721	(4 132)	54 589	49 616	(4 132)	45 484
Equipement des loisirs	17 824	-	17 824	18 384	-	18 384
Total	76 546	(4 132)	72 413	68 000	(4 132)	63 868

5.1.1.2 Variation de la valeur nette comptable

en milliers d'euros

Au 31/08/2013, valeur nette cumulée	63 634
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	2
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	232
Au 31/08/2014, valeur nette cumulée	63 868
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	8 750
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	(205)
Au 31/08/2015, valeur nette cumulée	72 413

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les coûts de développement sont capitalisés dès lors que la faisabilité technique, les perspectives de vente et la fiabilité de l'évaluation sont assurées. Ils sont amortis sur 5 ans.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31/08/2015			31/08/2014		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
en milliers d'euros						
Concessions brevets, marques et droit similaires	23 024	(7 142)	15 882	19 595	(6 488)	13 107
Frais de recherche et développement	1 109	(744)	365	984	(585)	399
Autres immobilisations incorporelles	6 962	(4 480)	2 483	6 737	(3 870)	2 867
Total	31 096	(12 366)	18 730	27 316	(10 943)	16 373

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2014 et 2015 sont analysées ci-dessous :

	Note	Brut	Amortissements	Net
en milliers d'euros				
Au 31/08/2013		28 574	(11 875)	16 699
Variations du périmètre		-	-	
Acquisitions de l'exercice		1 153	-	
Sorties de l'exercice		(2 431)	2 271	
Ecart de conversion		20	(16)	
Dotations de l'exercice		-	(1 323)	
Au 31/08/2014		27 316	(10 943)	16 373
Variations du périmètre	2.3	3 167	-	
Acquisitions de l'exercice		765	-	
Sorties de l'exercice		(152)	150	
Ecart de conversion		-	-	
Dotations de l'exercice		-	(1 573)	
Au 31/08/2015		31 096	(12 366)	18 730

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupements d'entreprises à leur juste valeur.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

	31/08/2015			31/08/2014		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
en milliers d'euros						
Terrains et agencements	21 378	(3 160)	18 217	17 796	(1 548)	16 247
Constructions	110 270	(48 320)	61 950	106 257	(45 369)	60 888
Installations techniques, matériels et outillages industriels	102 558	(76 295)	26 263	98 303	(71 454)	26 849
Autres immobilisations corporelles	41 127	(29 798)	11 329	40 218	(28 975)	11 243
Immobilisations en cours	1 485	-	1 485	608	-	608
Total	276 818	(157 573)	119 245	263 180	(147 346)	115 835

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2014 et 2015 sont analysées ci-dessous :

	Note	Brut	Amortissements	Net
en milliers d'euros				
Au 31/08/2013		258 892	(138 712)	120 180
Variation du périmètre		-	-	
Acquisitions de l'exercice		9 340	-	
Sorties de l'exercice		(5 295)	4 511	
Ecart de conversion		519	(354)	
Dotations de l'exercice		-	(12 890)	
Autres mouvements		(276)	99	
Au 31/08/2014		263 180	(147 346)	115 835
Variation du périmètre	2.3	752	-	
Acquisitions de l'exercice		15 347	-	
Sorties de l'exercice		(4 429)	3 683	
Ecart de conversion		(43)	(285)	
Dotations de l'exercice		-	(12 120)	
Autres mouvements		2 010	(1 505)	
Au 31/08/2015		276 818	(157 573)	119 245

5.3 Contrats de location

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. Les contrats de location sont traités comme des contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

Le montant des contrats de location capitalisés parmi les immobilisations corporelles se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2015			31/08/2014		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	1 670	-	1 670	1 670	-	1 670
Constructions	22 907	(11 623)	11 284	22 908	(10 990)	11 918
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 593	(2 381)	211	2 593	(2 381)	211
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Total	27 170	(14 004)	13 165	27 171	(13 371)	13 799

5.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

5.4.1 Principes

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la Business Unit, correspondant, généralement au sein du groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur, diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant les taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Pour les besoins de réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie selon la méthodologie décrite précédemment.

5.4.2 Tests de dépréciation au 31/08/2015

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2015, pour chacun des groupes d'UGT concernés (VDL et Remorques). La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- Taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5 % (sans changement par rapport à 2014) ;
- Taux d'actualisation après impôt retenu : 7,1 % (7,9 % en 2014).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants. Une variation à la hausse de 1 % du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5 % de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1 % n'entraîneraient pas de nécessité de déprécier les actifs non courants de chacun de ces groupes d'UGT.

6- Autres provisions et passifs éventuels

6.1 Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales.

Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

6.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les évolutions des provisions courantes et à long terme sur l'exercice 2015 sont les suivantes :

Provisions courantes

	31/08/2014	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassements	Variations du périmètre	31/08/2015
en milliers d'euros							
Provisions pour garantie - part < 1 an	6 130	5 864	(5 543)	(27)	1 281	200	7 905
Provisions pour litiges et risques divers – part < 1 an	2 383	1 448	(1 641)	(259)	142	-	2 073
Provisions pour fin de contrat	285	15	(57)	-	-	-	243
Total	8 798	7 327	(7 241)	(286)	1 423	200	10 221

Provisions à long terme

	31/08/2014	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassements	Ecart actuariels	Variations du périmètre	31/08/2015
en milliers d'euros								
Provisions pour garantie - part > 1 an	5 708	4 306	(2 655)	-	(1 281)	-	200	6 278
Provisions pour litiges et risques divers	1 616	299	(159)	(202)	(142)	-	-	1 412
Provisions pour fin de contrat (1)	9 536	827	(819)	-	-	1 350	380	11 274
Total	16 860	5 432	(3 633)	(202)	(1 423)	1 350	580	18 964

(1) dont effet d'actualisation : 77 k€ au 31/08/2015 ; 164 k€ au 31/08/2014.

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

6.3 Passifs éventuels

Aucune action nouvelle significative n'a été engagée à l'encontre de Trigano au cours de la période.

7. Financements et instruments financiers

7.1 Actifs et passifs financiers

7.1.1 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmentée des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

Autres actifs financiers

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Prêts	9 009	9 320
Dépôts et cautionnements versés	789	1 019
Autres	532	9 263
Montant brut	10 330	19 602
Dépréciation	(3 948)	(13 141)
Actualisation	(192)	(386)
Montant net	6 190	6 075

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Equivalents de trésorerie	-	-
Disponibilités	72 251	41 029
Total	72 251	41 029

7.1.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- des passifs financiers au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires (put)

Les «put» accordés aux actionnaires minoritaires font l'objet de la reconnaissance d'une dette financière à la juste valeur qui se substitue aux intérêts ne donnant pas le contrôle. La variation de juste valeur est reconnue comme une transaction entre actionnaires, c'est à dire en capitaux propres. Seul le coût financier (désactualisation) est reconnu en résultat financier.

Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. Les variations de la juste valeur des dérivés sont également inscrites en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Le groupe a contracté en 2012 une couverture de taux d'intérêt afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,63% sur son crédit amortissable de 40 M€. A la clôture, le montant résiduel de ce crédit est de 16 M€. Trigano a appliqué la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ce swap de taux.

Les passifs financiers se décomposent ainsi :

Passifs financiers non courants

	31/08/2015		31/08/2014	
en milliers d'euros	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts et dettes assimilées à plus de cinq ans (1)	8 052	903	64	1 087
Emprunts et dettes assimilées de un à cinq ans (2)	10 346	719	18 814	692
Autres	27	-	6	-
Total	18 424	1 622	18 884	1 779
Total passifs financiers non courants	20 046		20 663	

(1) dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 0 k€ au 31/08/2015 ; 64 k€ au 31/08/2014

dont paiement différé actualisé sur acquisition : 8 052 k€ au 31/08/2015 (cf 2.3) ; 0 k€ au 31/08/2014

(2) dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 294 k€ au 31/08/2015 ; 283 k€ au 31/08/2014

Passifs financiers courants

	31/08/2015		31/08/2014	
en milliers d'euros	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à moins d'un an	10 695	157	11 087	223
Concours bancaires courants	1 608	-	2 800	-
Intérêts courus non échus	30	-	24	-
Total	12 333	157	13 911	223
Total passifs financiers courants	12 490		14 134	

7.1.3 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie :

	31/08/2015		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	6 190	6 190	-	31	6 158	-	-
Autres actifs long terme	120	120	-	-	120	-	-
Clients et autres débiteurs	111 726	111 726	-	-	111 726	-	-
Autres actifs courants (1)	55 020	55 020	772	-	54 248	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	72 251	72 251	72 251	-	-	-	-
Total Actifs financiers	245 307	245 307	73 023	31	172 252	-	-
Passifs financiers non courants	20 046	20 046	8 052	-	-	11 994	-
Autres passifs non courants	708	708	-	-	-	708	-
Passifs financiers courants (2)	12 490	12 490	-	-	-	12 490	-
Fournisseurs et autres créditeurs	170 634	170 634	-	-	-	170 634	-
Autres passifs courants (1)	50 357	50 357	437	-	-	49 515	404
Total Passifs financiers	254 235	254 235	8 489	-	-	245 342	404

	31/08/2014		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	6 075	6 075	-	56	6 019	-	-
Autres actifs long terme	67	67	-	-	67	-	-
Clients et autres débiteurs	100 212	100 212	-	-	100 212	-	-
Autres actifs courants (1)	46 398	46 398	128	-	46 270	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	41 029	41 029	41 029	-	-	-	-
Total Actifs financiers	193 780	193 780	41 157	56	152 567	-	-
Passifs financiers non courants	20 663	20 663	-	-	-	20 663	-
Autres passifs non courants	761	761	-	-	-	761	-
Passifs financiers courants (2)	14 134	14 134	-	-	-	14 134	-
Fournisseurs et autres créditeurs	149 713	149 713	-	-	-	149 713	-
Autres passifs courants (1)	47 445	47 445	821	-	-	46 157	466
Total Passifs financiers	232 715	232 715	821	-	-	231 427	466

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques ; les autres actifs et passifs courants sont constitués des achats et ventes à terme et du swap de taux décrits ci-après. De même qu'au 31/08/2014, ils sont de catégorie 3.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

7.2 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

	2015	2014
en milliers d'euros		
Intérêts et produits financiers	344	656
Intérêts et charges financières	(2 369)	(3 008)
Coût de l'endettement financier net	(2 025)	(2 352)
Différence négative de change (nette)	(1 646)	(889)
Autres produits (charges)	54	(182)
Total	(3 618)	(3 422)

7.3 Politique de gestion des risques

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. Le produit enregistré à ce titre sur la période s'élève à 1 028 k€ en 2015 (charges de 578 k€ en 2014).

Sensibilité au risque de change :

	Au 31/08/2015		
	GBP	USD	PLN
en millions d'euros			
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10 %	10 %	10 %
Impact sur le résultat net avant impôt	(5,9)	1,0	0,6
Impact sur les capitaux propres	(3,0)	-	(0,5)

	Au 31/08/2014		
	GBP	USD	PLN
en millions d'euros			
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10 %	10 %	10 %
Impact sur le résultat net avant impôt	(3,7)	1,2	0,9
Impact sur les capitaux propres	(2,4)	-	(0,5)

Risque de taux

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 0,63 % sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012. Le tirage de 10 M€ effectué en décembre 2012 n'a pas donné lieu à opération de couverture.

Ainsi qu'indiqué à la note 7.1.2, Trigano a appliqué la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ce swap de taux. La variation de la juste valeur du dérivé (-41 k€ après impôt) a ainsi été inscrite en capitaux propres au 31 août 2015 (-130 k€ au 31 août 2014).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la société a signé le 12 juillet 2012 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 200 M€. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- endettement net consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .

Trigano satisfait à ces conditions au 31/08/2015 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 2,5% du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance. Il est complété par un programme d'assurance crédit couvrant les créances sur les distributeurs dans les pays où l'expertise de Trigano n'est pas jugée suffisante pour gérer le risque.

En ce qui concerne les caravanes et camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers.

Dans ce cadre, Trigano cède ses créances sans recours à Loisirs Finance. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur (cf note 2.5.4).

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

7.4 Engagements hors bilan

Cautions données

Caution BNP : 1 270 k€

8 – Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. S'agissant des pertes fiscales, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la société concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

8.1 Analyse de la charge d'impôts

en milliers d'euros	2015	2014
Résultat net	59 480	20 864
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	4 193	2 859
Dont résultat des sociétés intégrées globalement	55 287	18 005
Charge d'impôts comptabilisée	(3 989)	(8 040)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées globalement	59 275	26 045
Charge théorique d'impôts (1)	(18 442)	(8 288)
Taux d'impôts théorique	31,1%	28,5%
Variation des déficits fiscaux non reconnus antérieurement	12 757	(455)
Autres différences permanentes	1 696	703
Total rapprochement	14 453	248
Charge d'impôts comptabilisée	(3 989)	(8 040)
Taux d'impôt apparent	6,7 %	30,9 %

(1) Au taux d'imposition de chaque entité.

8.2 Impôts différés

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
Impôts différés sur		
Immobilisations	(11 580)	(12 086)
Dépréciations et autres charges	7 047	4 786
Déficits reportables	21 746	13 169
Autres	(417)	(339)
Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés	16 795	5 530
Impôts différés Actif	23 400	11 846
Impôts différés Passif	(6 605)	(6 316)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôt différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes. Les prévisions faites, que ce soit sur les résultats futurs ou sur d'autres possibilités d'imputation, ont confirmé les options prises à la clôture.

Compte tenu de l'évolution favorable des résultats de la société SEA et sur la base du planning fiscal découlant de son plan d'affaires pour les cinq prochaines années, Trigano a reconnu un actif d'impôt différé d'un montant de 11,2 M€.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2015 à 191 M€.

9 – Capitaux propres et résultat par action

9.1 Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49 %) doivent respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française.

M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent au 31 août 2015 57,8 % du capital et 73,5 % des droits de vote de Trigano.

Le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

L'Assemblée Générale du 6 janvier 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société pour une période de 13 mois dans la limite de 1 900 000 actions.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

	31/08/2015	31/08/2014
Capital	82 310	82 310
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	(3 990)	(911)
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	343 646	290 810
Ecart de conversion (4)	(4 977)	(5 760)
Total	421 416	370 876

(1) Trigano a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Au 31 août 2015, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 4 185 titres Trigano.

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, des actions de la société ont été rachetées. Au 31 août 2015, le nombre d'actions propres s'élève à 168 518.

(2) Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Ce compte comprend la part revenant au groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Dividendes

Le Conseil d'Administration propose comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2015 un dividende brut de 0,70 € par action ordinaire. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 5 janvier 2016.

9.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

	2015	2014
en nombre d'actions		
Actions en circulation	19 336 269	19 336 269
Actions propres	(172 703)	(36 930)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 163 566	19 299 339

	2015	2014
en nombre d'actions		
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 163 566	19 299 339
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	19 163 566	19 299 339

10 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de donner une information complémentaire.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe effectue des estimations et formule des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill (note 5.4), les actifs d'impôt différé (note 8.2), les provisions (note 7.1) ou encore les passifs financiers reconnus à leur juste valeur (note 7.1.2) comme mentionné dans l'annexe des comptes consolidés.

Pour l'ensemble de ces éléments, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et des méthodes comptables suivies et des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons également apprécié la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Aymeric de la Morandière

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	82 310 249,75	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
C.M.C. Distribution France	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
C.M.C. France	SCP	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
HTD Participations	SARL	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Lider	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	122 610,00	393 681 564 RCS PARIS
Loisirs Finance	SA*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécadis	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
PLSA	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
Résidences Trigano	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
Techwood	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS
SCI CMC	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	SCI	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS

* à Directoire et Conseil de Surveillance

Comptes sociaux

Bilan actif

	31/08/2015			31/08/2014
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
en milliers d'euros				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	7 246	(4 188)	3 058	2 925
Immobilisations incorporelles en cours	255	-	255	593
Avances et acomptes	88	-	88	139
Total Immobilisations incorporelles	7 589	(4 188)	3 401	3 657
Terrains	4 713	(482)	4 231	3 341
Constructions	17 716	(7 568)	10 148	9 924
Installations techniques, matériel et outillage industriel	158	(158)	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 151	(2 405)	746	816
Immobilisations corporelles en cours	81	-	81	58
Total Immobilisations corporelles	25 819	(10 613)	15 206	14 139
Participations	177 171	(15 459)	161 712	161 005
Actions propres	3 680	-	3 680	520
Créances rattachées à des participations	66 161	(13 362)	52 799	75 476
Prêts	179	(18)	161	133
Autres	532	-	532	532
Total Immobilisations financières	247 723	(28 839)	218 884	237 666
Total Actif immobilisé	281 131	(43 640)	237 491	255 462
Actif circulant				
Créances clients	1 577	-	1 577	1 956
Autres créances	81 741	(15 173)	66 568	66 074
Total Créances	83 318	(15 173)	68 145	68 030
Valeurs mobilières de placement (1)	145	-	145	156
Disponibilités	30 862	-	30 862	3 488
Charges constatées d'avance	407	-	407	402
Ecart de conversion actif	1	-	1	135
Total Actif circulant	114 733	(15 173)	99 560	72 211
Total Actif	395 864	(58 813)	337 051	327 673

(1) dont actions propres du contrat de liquidités : 145 k€ au 31.08.2015, 156 k€ au 31.08.2014

Bilan passif

	31/08/2015	31/08/2014
en milliers d'euros		
Capitaux propres		
Capital	82 310	82 310
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 183	4 183
Réserves		
Réserves légales	9 016	9 016
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	54 180	54 180
Report à nouveau	50 430	58 333
Résultat de l'exercice	5 895	(2 131)
Subventions d'investissement	60	71
Provisions réglementées	3 363	2 990
Total Capitaux propres	209 437	208 952
Provisions		
Provisions pour risques	152	1 075
Total Provisions pour risques et charges	152	1 075
Dettes		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 079	30 096
Emprunts et dettes financières divers	395	375
Total Dettes financières	20 474	30 471
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs	423	520
Dettes fiscales et sociales	6 225	1 853
Total Dettes d'exploitation	6 648	2 373
Dettes diverses		
Autres dettes	100 274	84 736
Produits constatés d'avance	66	66
Total Dettes	127 462	117 646
Total Passif	337 051	327 673

Compte de résultat

	2015	2014
en milliers d'euros		
Produits d'exploitation		
Production de services	8 166	8 362
Chiffre d'affaires net	8 166	8 362
Subventions d'exploitation	11	11
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	112	-
Autres produits	6 061	6 413
Total des produits d'exploitation	14 350	14 786
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(2 639)	(2 562)
Impôts, taxes et versements assimilés	(882)	(722)
Salaires et traitements	(3 142)	(3 093)
Charges sociales	(1 389)	(1 391)
Dotations aux amortissements	(1 544)	(1 415)
Dotations aux provisions	(152)	-
Autres charges	(409)	(232)
Total des charges d'exploitation	(10 157)	(9 415)
Résultat d'exploitation	4 193	5 371

Compte de résultat

	2015	2014
en milliers d'euros		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	12 279	7 465
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	602	736
Autres intérêts et produits assimilés	1 847	2 118
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 484	642
Différences positives de change	33	13
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers	18 245	10 974
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	(6 207)	(11 912)
Intérêts et charges assimilés	(2 496)	(2 845)
Pertes sur créances liées à des participations	(5 573)	(4 823)
Différences négatives de change	(17)	(9)
Total des charges financières	(14 293)	(19 589)
Résultat financier	3 952	(8 615)
Résultat courant avant impôts	8 145	(3 244)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	171	2 037
Reprise sur provisions et transfert de charges	47	345
Total des produits exceptionnels	218	2 382
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(102)	(1 940)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(419)	(426)
Total des charges exceptionnelles	(521)	(2 366)
Résultat exceptionnel	(303)	16
Impôts sur les bénéfices	(1 946)	1 097
Total des produits	32 813	28 142
Total des charges	(26 918)	(30 273)
Bénéfice	5 895	(2 131)

Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2015 dont le total est de 337 051 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 32 813 k€ et dégageant un bénéfice de 5 895 k€. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1 septembre 2014 au 31 août 2015.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice a été marqué par l'acquisition en mars 2015 de 60 % du capital de la société Luano Camp, qui a repris les actifs du constructeur de camping-cars italien Autocaravans Rimor.

Dans un contexte de reprise du marché du camping-car en Europe, la société a finalisé au cours de l'exercice les restructurations de certaines de ses filiales. Ces opérations se sont traduites notamment par des abandons de créances au profit des sociétés Mistercamp et Arca Camper.

Enfin, la société a poursuivi son programme de rachat d'actions et détient 172 703 actions au 31 août 2015.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2015 ont été établis selon les principes comptables généralement admis en France, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC N°1014-03.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées dont l'énonciation est nécessaire à une bonne compréhension des comptes sont les suivantes :

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôt de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, les marques sont évaluées à leur valeur d'utilité. Une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

Les immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2014	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2015
Immobilisations incorporelles (1)	7 333	335	(79)	-	7 589
Immobilisations corporelles					
Terrains	3 796	859	-	58	4 713
Constructions	16 870	846	-	-	17 716
Matériel informatique et de bureau	2 335	236	(151)	-	2 420
Divers	888	1	-	-	889
Immobilisations en cours	58	81	-	(58)	81
Total immobilisations corporelles	23 947	2 023	(151)	-	25 819

(1) dont marques 1 238 k€, logiciels 5 862 k€

Les amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2014	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2015
Immobilisations incorporelles	(3 676)	(590)	78	(4 188)
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	(455)	(26)	-	(481)
Constructions	(6 946)	(622)	-	(7 568)
Matériel informatique et de bureau	(1 814)	(242)	149	(1 907)
Divers	(593)	(64)	-	(657)
Total immobilisations corporelles	(9 808)	(954)	149	(10 613)
Total amortissements des immobilisations	(13 484)	(1 544)	227	(14 801)

3 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. Les frais d'acquisition liés aux titres sont inclus dans le coût des titres.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs. Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une provision déterminée en fonction d'une actualisation.

Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat courant.

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2014	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2015
Immobilisations financières					
Participations (Cf note 13)	174 144	3 027	-	-	177 171
Actions propres (1) (2)	676	3 149	-	-	3 825
Créances rattachées à des participations	89 542	2 443	(25 824)	-	66 161
Prêts (3)	171	13	(5)	-	179
Divers	532	-	-	-	532
Total immobilisations financières	265 065	8 632	(25 829)	-	247 868
Total immobilisations	296 345	10 990	(26 059)	-	281 276

(1) La société a acquis au cours de l'exercice 150 472 actions Trigano pour un prix de 3 588 646,24 €.

Au 31 août 2015, elle détient 172 703 titres Trigano pour une valeur comptable de 3 825 246,93 €.

(2) Dont 145 k€ au 31 août 2015 d'actions propres du contrat de liquidités classées en valeurs mobilières de placement au bilan.

(3) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 0,96 %.

4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, sauf exception. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5 - Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à la valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

7 - Provisions pour risques et charges

En application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les évolutions de ces provisions sont les suivantes :

	Montants au 31/08/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2015
en milliers d'euros					
Provision pour pertes de change	135	1	(135)	-	1
Provision pour litiges	-	151	-	-	151
Total	135	152	(152)	-	152

8 - Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagement financier hors bilan dans la présente annexe. Il est évalué sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et du départ à 65 ans à l'initiative du salarié. Le taux d'actualisation utilisé est le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées soit 0,96% au 31 août 2015 (cf Note 11).

9 - Résultat financier

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons de créances financières sont comptabilisés en résultat financier.

Notes sur le bilan

Note 1 - Provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif

	Montants au 31/08/2014	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2015
en milliers d'euros				
Immobilisations financières				
Participations	(13 139)	(2 383)	63	(15 459)
Créances rattachées à des participations	(14 066)	-	704	(13 362)
Prêts	(38)	-	20	(18)
Autres	-	-	-	-
Total provisions immobilisations financières	(27 243)	(2 383)	787	(28 839)
Actif circulant				
Créances clients	(110)	-	110	-
Autres créances	(12 972)	(3 824)	1 623	(15 173)
Total provisions actif circulant	(13 082)	(3 824)	1 733	(15 173)
Total provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif	(40 325)	(6 207)	2 520	(44 012)

(1) dont dotations financières : 6 207 k€

(2) dont reprises financières : 2 410 k€, reprise d'exploitation 110 k€

Note 2 - Echancier des prêts et des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	66 161	33 583	32 578
Prêts	179	5	174
Autres immobilisations financières	532	-	532
Total actif immobilisé	66 872	33 588	33 284
Actif circulant			
Créances clients	1 577	1 577	-
Autres créances			
Société apparentées	77 486	77 486	-
Comptes courants intégration fiscale	207	207	-
Créances sur l'Etat	3 349	3 349	-
Autres créances détenues sur les sociétés du groupe	186	186	-
Autres	513	513	-
Total des autres créances	81 741	81 741	-
Total	150 190	116 906	33 284

Note 3 - Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	177 171	174 144
Créances rattachées à des participations	66 161	89 600
Clients	1 552	2 066
Comptes courants filiales	77 486	74 643
Autres créances	394	1 075
Total	322 764	341 528
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	407	402
Charges financières	-	-
Total	407	402
Produits à recevoir		
Clients	1 448	1 811
Autres créances	579	774
Total	2 027	2 585

Note 4 - Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Valeur nominale	
	Au 31/08/2014	Créés	Réduction		
Actions	19 336 269	-	-	19 336 269	4,2567 €

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 3 825 k€.

Note 5 - Echancier des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	20 079	10 079	10 000	-
Emprunts et dettes financières divers	395	-	-	395
Fournisseurs	423	423	-	-
Dettes fiscales et sociales	6 225	6 225	-	-
Autres dettes	100 274	100 274	-	-
Total	127 396	117 001	10 000	395

(1) Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,63 % sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012.

Note 6 - Autres informations sur les postes du passif

en milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	368	369
Fournisseurs	69	65
Comptes courants filiales	98 069	81 851
Autres dettes	1 971	2 770
Total	100 477	85 055
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	66	66
Total	66	66
Charges à payer		
Dettes fournisseurs	43	23
Dettes fiscales et sociales	543	589
Total	586	612

Notes sur le compte de résultat

Note 7 - Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2015	2014
Produits financiers		
Dividendes reçus sur titres de participation	11 844	7 036
Résultats des sociétés de personnes	435	429
Produits de prêts et comptes courants auprès des filiales du groupe	2 383	2 819
Reprises sur provision filiales	3 329	338
Total	17 991	10 622

en milliers d'euros	2015	2014
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	(6 206)	(11 050)
Abandons de créances filiales (2)	(5 573)	(4 823)
Intérêts et charges assimilées	(845)	(697)
Total	(12 624)	(16 570)

(1) La société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire des titres de participations. A l'issue de cet examen, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour 6 206 k€.

(2) Abandons de créance : Arca Camper et Mistercamp en 2015.

Note 8 - Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2015	2014
Résultats sur cession d'immobilisations corporelles	(1)	33
Résultat sur cession d'actions Trigano (contrat de liquidité)	70	63
Dotations aux amortissements dérogatoires	(419)	(426)
Reprise sur amortissements dérogatoires	47	112
Autres		233
Total	(303)	15

Autres informations

Note 9 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice se sont élevées à 992 186 €.

Note 10 - Élément de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC et Lider. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 54 k€. L'impôt sur les bénéfices se compose de produits d'intégration fiscale pour 1 573 k€, de charges d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour (3 317) k€ et d'autres charges d'impôt pour (203) k€.

En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Trigano en France aurait été de 0 €.

Note 11 - Engagements financiers (hors bilan)

Montant des engagements de départs à la retraite : 366 770 €.

• Swap de taux d'intérêts

Trigano a échangé l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 0,63% sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012. Au 31 août 2015, la juste valeur de cet instrument financier est de (404) k€.

• Cautions données

Caution BNP : 1 270 k€

• Engagements recus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 76 735 k€.

• Engagements donnés

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers sur les comptes annuels au 31 août :

- endettement net consolidé sur fonds propres consolidés ≤ 1
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3

Trigano satisfait à ces conditions au 31/08/2015 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Par ailleurs, pour garantir le remboursement de ces crédits, Trigano a consenti le nantissement de titres des filiales suivantes : Euro Accessoires, Trigano Remorques, Trigano VDL et Trigano MDC.

Note 12 - Ventilation de l'effectif moyen

	2015	2014
Cadres	33	35
Employés	9	10
Total	42	45

Note 13 - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

La 3^{ème} loi de finances rectificative 2012 en France a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les instances comptables (note d'information du Collège de l'Autorité des Normes Comptables en date du 28 février 2013) ont précisé les modalités d'évaluation et de comptabilisation du CICE. Ainsi, le CICE peut être reconnu en autres produits opérationnels courants, ou en minoration des charges de personnel. C'est ce dernier classement que Trigano a choisi d'appliquer.

Un produit de 51 k€ a été enregistré en résultat au titre du CICE au cours de l'exercice. Le montant de la créance inscrite au bilan dans le cadre de l'intégration fiscale est de 3 279 k€.

Ce crédit sera utilisé comme le prévoit l'article 244 quater C du CGI pour financer des investissements, de la recherche, des formations, des recrutements, de la prospection de nouveaux marchés, des efforts de transition écologiques et énergétiques, ou bien encore, de l'amélioration du besoin en fond de roulement.

Note 14 - Tableau des filiales et participations au 31 août 2015

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication

Filiales et participations	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
1. Filiales (détenues à + de 50%) :					
TRIGANO VDL	k€	7 000	41 444	100,00	7 765
TRIGANO SpA	k€	18 000	(212)	100,00	2 572
TRIGANO SERVICES	k€	60	13 748	100,00	2 316
TRIGANO MDC	k€	9 000	8 602	100,00	621
EURO ACCESSOIRES	k€	2 000	9 766	100,00	1 462
BENIMAR OCARSA	k€	60	2 551	100,00	2 289
AUTOSTAR	k€	1 000	(7 037)	97,33	(587)
ARCA CAMPER	k€	120	2	100,00	-
MECANOREM	k€	830	(300)	100,00	(818)
TRIGANO DEUTSCHLAND GmbH und Co KG	k€	7 500	(23 531)	100,00	3 017
AUTO-TRAIL	k£	200	12 520	100,00	6 080
DELWYN ENTERPRISES Ltd	k£	160	8 905	100,00	1 938
PERIGORD VDL	k€	150	5 253	100,00	1 087
TROIS SOLEILS	k€	20	3 055	100,00	292
RULQUIN	k€	1 000	4 558	99,99	470
TRIGANO REMORQUES	k€	1 000	13 018	100,00	758
ECIM	k€	100	5 482	100,00	280
TRIGANO JARDIN	k€	7 667	(1 234)	100,00	1 228
CARAVANES LA MANCELLE	k€	10	(606)	100,00	(627)
GROVE PRODUCTS Ltd	k£	-	2 865	100,00	758
OCS RECREATIE	k€	16	3 520	100,00	938
GAUPEN-HENGER EIENDOM	kkr	100	13 222	100,00	2 921
GAUPEN-HENGER	kkr	100	43 737	100,00	6 410
LIDER	k€	123	11 230	100,00	2 006
BRUAND DEVELOPPEMENT	k€	200	774	70,00	79
LUANO CAMP	k€	1 500	2 734	60,00	190
2. Participations (détenues à - de 50%) :					
LOISIRS FINANCE	k€	10 000	21 487	49,00	3 952

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	80 432	92 024	4 715	-
- nette	75 218	81 778	4 715	-
Montant des prêts et avances accordées	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	11 844	-	-

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	2011	2012	2013	2014	2015
en euros					
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	90 157 502	86 964 916	86 964 916	82 310 250	82 310 250
b) Nombre des actions ordinaires existantes	21 179 740	20 429 740	20 429 740	19 336 269	19 336 269
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 839 709	9 039 987	9 156 862	8 362 008	8 166 164
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 325 745	41 312 913	9 249 868	9 771 039	12 480 423
c) Impôts sur les bénéfices	(1 204 117)	2 099 418	(252 870)	(1 097 111)	1 945 889
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 120 055	25 501 594	(1 533 135)	(2 130 643)	5 895 311
f) Résultat distribué	6 235 519	6 138 199	-	-	5 772 493
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,83	1,92	0,47	0,56	0,54
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,76	1,25	(0,08)	(0,11)	0,30
c) Dividende attribué à chaque action	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	37	37	45	42
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 808 564	2 804 579	2 803 964	3 092 587	3 141 553
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 173 329	1 224 584	1 283 503	1 391 418	1 389 284

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « 3 – Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et du caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Aymeric de la Morandière

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Sociétés concernées	Nature et objet	Motivation par le Conseil d'Administration	Mandataire social concerné	Conseil d'Administration	Montant au 31 août 2015 (en € HT)
MISTERCAMP	Abandon de créances sans clause de retour à meilleure fortune	Restructurer la dette de cette filiale, dont Trigano est le principal créancier, à hauteur de la situation nette négative constatée au 28 février 2015 ; solution économique durable permettant d'assurer la survie et la pérennité de cette filiale.	M. F. Feuillet	15 avril 2015	2 977 835
ARCA CAMPER S.p.A.	Abandon de créances sans clause de retour à meilleure fortune	Assurer la survie et la pérennité de cette filiale en assainissant sa situation financière afin d'éviter une procédure de sauvegarde préjudiciable au renom du groupe auprès des fournisseurs et établissements bancaires.	M. F. Feuillet	15 juillet 2015	2 595 532

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Société concernée	Nature et objet	Motivation par le Conseil d'Administration	Mandataire social concerné	Conseil d'Administration	Montant au 31 août 2015 (en € HT)
VELA IMPRESE S.r.L.	Prestation de support et conseil dans le cadre de l'opération de reprise des actifs de la société Rimor	Support et conseils pour la structuration de l'opération de reprise des actifs de Rimor	G. Carissimo	7 juillet 2014	20 089

Paris et Paris La Défense, le 14 décembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Aymeric de la Morandière

Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2015 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Conseil d'Administration présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Le rapport du Président établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 14 décembre 2015

François Feuillet
Président – Directeur général

Michel Freiche
Directeur général Délégué

Assemblée Générale du 5 janvier 2016

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 5 janvier 2016

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2015, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 5 895 311,20 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges mentionné au rapport du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2015, faisant ressortir un bénéfice net de 59 479 844 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application des articles L. 225-40 et L. 225-42 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	€ 5 895 311,20
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 50 429 725,66
Total à affecter	€ 56 325 036,86
Aux comptes suivants :	
Dividendes (0,70 € par action)	€ 13 535 388,30
Report à nouveau	€ 42 789 648,56
Total affecté	€ 56 325 036,86

Le dividende de 0,70 € par action sera mis en paiement le 15 janvier 2016 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2012	20 429 740 actions	-	
31/08/2013	20 429 740 actions	-	
31/08/2014	19 336 269 actions	0,30	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3-2° CGI)

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice clos à 140 000 €.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise, pour une durée de treize mois, ledit Conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du livre II du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 75 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 142 500 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 janvier 2015, telle qu'amendée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2015, pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérante sous forme extraordinaire

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions acquises par la société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 janvier 2015 pour la partie non utilisée.

Neuvième résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil, décide, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du travail.

TRIGANO

100, rue Petit, F-75165 Paris Cedex 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20

Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21

E-mail : contact@trigano.fr

**SA au capital de 82 310 250 euros
722 049 459 RCS Paris**

www.trigano.fr